



Conseil régional du Centre – Val de Loire  
9, rue Saint Pierre-Lentin  
CS 94117  
45041 Orléans Cedex 1  
Tél : 02 38 70 30 30 – Fax : 02 38 70 31 18  
[www.centre-valde Loire.fr](http://www.centre-valde Loire.fr)

## **Délibération de la Commission Permanente**

### **CPR N° 24.03.12.12**

**OBJET : Direction de l'Agriculture et de la Forêt**  
**CAP FILIERES**  
**Révision du CAP Filière Caprins 4<sup>ème</sup> génération 2021-2025**  
**Approbation d'un avenant**  
**Modification de délibération antérieure**

La Commission Permanente du Conseil régional réunie le **22 mars 2024** à ORLEANS, après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil régional ;

Vu les Lignes directrices 2022/C 485/01 de l'Union Européenne concernant les aides d'Etat dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales 2023-2027 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10 ;

Vu la délibération DAP n° 23.04.11 du 19 octobre 2023 portant délégation par l'Assemblée d'une partie de ses attributions à la Commission Permanente

Vu la délibération DAP n° 22.05.01 du 15 décembre 2022 approuvant le règlement budgétaire et financier ;

Vu la délibération DAP n°22.04.08 des 9 et 10 novembre 2022 approuvant le SRDEII – Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation de la Région Centre Val de Loire,

Vu la délibération DAP n°23.05.03 des 21 et 22 décembre 2023 approuvant la stratégie agricole du Conseil régional,

Vu la délibération DAP n°23.05.03 des 21 et 22 décembre 2023 approuvant les cadres d'intervention des CAP Filières et des Filières locales,

Vu la délibération CPR n°21.05.31.08 du 21 mai 2021 adoptant le CAP filière Caprins de 4<sup>ème</sup> génération ;

Vu le budget régional et, s'il y a lieu, ses décisions modificatives ;

Vu l'avis favorable émis par la commission « Territoires, Agriculture, Alimentation » lors de sa réunion du 14 mars 2024 ;

Considérant que les projets présentés s'inscrivent dans le cadre des CAP Filières ;

Considérant l'intérêt de ces projets, de leur cohérence avec la politique régionale dans ce domaine ;

**DECIDE**

- D'approuver l'avenant n°1 à la convention de mise en place du CAP Filière Caprins 4<sup>ème</sup> génération joint en annexe. Celui-ci intègre le programme avec les fiches actions modifiées et le budget prévisionnel révisé ;
- De modifier la délibération CPR n°21.05.31.08 du 21 mai 2021 adoptant le CAP filière Caprins de 4<sup>ème</sup> génération ;
- D'habiliter le Président du Conseil régional à signer cet avenant et l'ensemble des actes afférents.

**Le Président du Conseil régional,**



**François BONNEAU**

**SIGNÉ LE : 22 MARS 2024**

**PUBLIÉ LE : 29 MARS 2024**

N .B : Le Président susnommé certifie le caractère exécutoire de cette décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr> dans ce même délai.

## ANNEXE

### **AVENANT n°1 AU CONTRAT D'APPUI AU PROJET Caprins 4<sup>ème</sup> Génération 2021-2025**

**Entre,**

**La Région Centre-Val de Loire**, sise 9 rue Saint-Pierre Lentin CS 94117 - 45041 ORLEANS CEDEX 1, représentée par le Président du Conseil régional, Monsieur François BONNEAU, dûment habilité par la délibération de la Commission permanente régionale en date du 22 mars 2024 (CPR n°24.03.12.12), ci-après dénommée « La Région »,

**d'une part,**

**Et**

**La Chambre Régionale d'Agriculture du Centre**, Siret n°18450013000028, ayant son siège situé Cité de l'Agriculture, 13 avenue des droits de l'homme, 45921 ORLEANS Cedex 9, représenté par son Président,

et

**Le CRIEL Caprin – Centre Régional Interprofessionnel Economie Laitière** ayant son siège situé Cité de l'Agriculture, 13 avenue des droits de l'homme, 45921 ORLEANS Cedex 9, représenté par son Président, Monsieur Sylvain BOIRON, ci-après dénommé « Le CRIEL Caprin – Centre Régional Interprofessionnel Economie Laitière »,

**d'autre part,**

Vu les Lignes directrices 2022/C 485/01 de l'Union Européenne concernant les aides d'Etat dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales 2023-2027 ;

Vu Règlement (UE) n° 1408/2013 de la Commission du relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture prolongé jusqu'au 31 décembre 2027 par le règlement (UE) 2019/316 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10 ;

Vu le régime cadre notifié n° SA 107520 relatif aux aides aux investissements dans les exploitations agricoles liés à production primaire pour la période 2023-2029 ;

Vu le régime cadre exempté SA 109081 aide aux services de conseil dans le secteur agricole pour la période 2023-2029 ;

Vu le régime cadre notifié n° SA 108057 relatif aux aides à la coopération dans le secteur agricole pour la période 2023-2029 ;

Vu le régime d'aides exempté n° SA 108940, relatif aux aides au transfert de connaissances et aux actions d'information dans le secteur agricole pour la période 2023-2029 ;

Vu le régime d'aides exempté de notification n° SA 108732 relatif aux aides à la recherche et au développement dans les secteurs agricoles pour la période 2023-2029,

Vu le régime d'aides exempté SA. 109080 relatif aux actions de promotion des produits agricoles pour la période 2023-2029 ;

Vu le régime d'aides exempté n° SA 109081, relatif aux « Aides aux services de conseil dans le secteur agricole » pour la période 2023-2029 ;

Vu le régime d'aides exempté n° SA.108915 relatif aux aides aux investissements, à l'assistance technique, à la recherche et au développement et à la coopération dans le secteur forestier pour la période 2023-2027 ;

Vu la délibération DAP n°22.05.02 du 15 décembre 2022 approuvant le règlement financier de la Région et le règlement des aides ;

Vu la délibération de l'Assemblée plénière DAP n°23.04.11 du 19 octobre 2023 donnant délégation à la Commission permanente régionale ;

Vu la délibération DAP n°22.04.08 des 9 et 10 novembre 2022 approuvant le SRDEII – Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation de la Région Centre Val de Loire ;

Vu la délibération DAP n°23.05.03 des 21 et 22 décembre 2023 approuvant la stratégie agricole du Conseil régional ;

Vu la délibération DAP n°23.05.03 des 21 et 22 décembre 2023 les cadres d'intervention des CAP Filières et des Filières locales ;

Vu le Budget régional adopté et ses éventuelles décisions modificatives ;

Vu la délibération CPR n°21.05.31.08 du 21 mai 2021 adoptant le CAP filière Caprins de 4<sup>ème</sup> génération ;

Vu la délibération CPR n°24.03.12.12 du 22 mars 2024 adoptant la révision à mi-parcours du CAP filière Caprins de 4<sup>ème</sup> génération ;

Considérant que les projets présentés s'inscrivent dans le cadre des CAP FILIERES ;

Considérant l'intérêt de ces projets, de leur cohérence avec la politique régionale dans ce domaine,

### **Il a été convenu ce qui suit,**

#### **Article 1 – Objet de l'avenant**

Les fiches et le budget modifiés sont présentés en annexes A et B.

**L'article 4** du contrat initial d'appui au projet, relatif au **budget** est modifié comme suit :

La Région affecte une subvention globale maximum de **2 125 032 € (1 350 032 €** au titre de la politique agriculture et **775 000 € au titre du FEADER)** pour la réalisation du programme Cap CAPRINS 4<sup>ème</sup> génération révisé.

Les fiches actions révisées (annexe A) et le tableau récapitulatif en annexe B présentent par volet les actions révisées et opérations éligibles à une aide régionale.

**L'article 10** du contrat initial d'appui au projet **relatif aux litiges est modifié comme suit :**

### **Article 10 – Litiges**

**10.1** En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de rechercher un accord amiable.

**10.2** En cas de désaccord persistant, le litige sera porté à l'appréciation du Tribunal administratif d'Orléans.

### **Article 3 :**

Les autres articles du contrat initial d'appui au projet restent inchangés.

Fait à Orléans, le 22 mars 2024  
en 3 exemplaires originaux

Pour le Président du Conseil régional  
Et par délégation  
Le Vice-Président

Pour la Chambre Régionale  
d'Agriculture du Centre  
Le Président

Temanuata GIRARD

Philippe NOYAU

Pour LE CRIEL  
Le Président

Sylvain BOIRON



# Filière Caprine en région Centre-Val de Loire

## Programme d'actions 2021 - 2025

**CAP Caprins 4<sup>ème</sup> génération**

**Adopté en CPR du (21/05/2021)**

Avec le soutien de



## Programme d'actions 2021-2025

<b>ACTION A1 : Elaborer des projets de bâtiments en lien avec l'évolution du contexte climatique, environnemental et sociétal</b> .....	3
<b>ACTION A2 : Evaluer et améliorer la performance environnementale et la résilience des exploitations sous AOP</b> ...	5
<b>ACTION A3 : Structurer une démarche collective autour de la certification environnementale pour les 5 AOP de la région CVL</b> .....	7
<b>ACTION A4 : Engager les éleveurs caprins dans une démarche de réduction des gaz à effet de serre sur leur exploitation</b> .....	8
<b>ACTION A5 : Poursuivre les travaux engagés dans le cadre du programme Herbe et Fourrages</b> .....	10
<b>ACTION A6 : Anticiper le changement climatique pour sécuriser l'alimentation des troupeaux</b> .....	12
<b>ACTION B1 : Animer et coordonner la dynamique du réseau des techniciens fromagers fermiers et des AOP de la région Centre-Val de Loire</b> .....	14
<b>ACTION B2 : Améliorer la connaissance de la problématique STEC en région Centre-Val de Loire</b> .....	16
<b>ACTION B3 : Accompagner les producteurs fromagers fermiers</b> .....	18
<b>ACTION B4 : Améliorer la maîtrise sanitaire du lait cru</b> .....	20
<b>ACTION B5 : Accompagnement des fromagers fermiers au Guide des Bonnes Pratiques d'Hygiène (GBPH)</b> .....	22
<b>ACTION C1 : Améliorer les conditions de travail et moderniser les exploitations agricoles</b> .....	23
<b>ACTION C2 : Assurer la rentabilité des ateliers laitiers et fromagers</b> .....	27
<b>ACTION C3 : Maillage territorial du conseil en élevage</b> .....	29
<b>ACTION C4 : Maillage vétérinaire</b> .....	32
<b>ACTION C5 : Faciliter le travail au moment des mises-bas et la gestion des jeunes</b> .....	34
<b>ACTION C6 : Mise à jour du référentiel travail en élevage caprin</b> .....	35
<b>ACTION C7 : GDS Centre – actions sanitaires</b> .....	36
<b>ACTION D1 : Préparer les éleveurs à la transmission de leur exploitation et accompagner les repreneurs</b> .....	39
<b>ACTION D2 : Prospection de futurs candidats à l'installation et/ou au salariat</b> .....	41
<b>ACTION D3 : Favoriser l'emploi qualifié en élevage caprin : CAP MAIN D'ŒUVRE</b> .....	43
<b>ACTION D4 : Promouvoir les fromages de chèvres sous SIQO de la région Centre-Val de Loire</b> .....	45
<b>ACTION D5 : Capitaliser autour des salons pour développer la notoriété des fromages de chèvre AOP du Centre-Val de Loire</b> .....	47
<b>ACTION D6 : Communication interne filière</b> .....	49
<b>ACTION D7 : Réflexion stratégique pour la mise en place d'un nouveau projet de filière</b> .....	51
<b>ACTION D8 : Valoriser la viande caprine</b> .....	52
<b>ACTION D9 : Structurer la filière régionale pour approvisionner en produits laitiers locaux et de qualité</b> .....	53

**AXE A : Accompagner, mobiliser et préparer les exploitations à l'évolution du contexte climatique, environnemental et sociétal**

**ACTION A1 : Elaborer des projets de bâtiments en lien avec l'évolution du contexte climatique, environnemental et sociétal**

<p><b>Contexte</b></p>	<p>Les priorités pour les bâtiments d'élevage du futur sont multiples : performance économique, transmissibilité, efficacité technique et réglementaire, bien-être au travail pour l'éleveur, adaptation au changement climatique, acceptation sociétale des élevages. Il est également nécessaire de tenir compte des particularités des cahiers des charges des 5 AOP.</p>
<p><b>Objectifs</b></p>	<p>Créer une synergie autour de la thématique du bâtiment de demain afin que le discours de chaque conseiller soit cohérent : conseillers techniques (élevage et bâtiments), organismes de recherche, les constructeurs, les ODG etc....seront mobilisés. Pour cela, une démarche de réflexion partagée devra être engagée avec l'ensemble des conseillers afin de lister l'ensemble des étapes, de cibler les interlocuteurs et de mettre en avant les phases clés permettant d'aboutir à la construction d'un bâtiment adapté au contexte de l'exploitation, aux besoins de l'éleveur et aux enjeux sociétaux.</p> <p>2 actions concrètes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Concevoir une « boîte à outil »</b> permettant de valoriser les données connues et les données de recherche afin de rendre les bâtiments de demain cessibles, fonctionnels et modulables, en lien avec les nouveaux enjeux : Bien-être animal, changement climatique, acceptabilité sociale. Cette boîte à outils prendra la forme de fiches synthétiques.</li> <li>- <b>Actualisation du livre "construire une chèvrerie"</b>, réalisé en 2001 par la CRA CVL.</li> </ul> <p>Une vigilance sera apportée sur la construction de bâtiments en bois, critère d'éligibilité pour les investissements de type CAPEX et PCAE accompagnés par la Région.</p> <p><u>Cible</u> : Conseillers techniques, conseillers de gestion, banques</p>
<p><b>Contenu de l'action</b></p>	<p><b>A1.1/ Construction de la boîte à outil -- TOTAL 70 JOURS</b></p> <p>4 jours pour le pilote général de l'action : Animation générale du groupe de travail, suivi de l'avancement de l'action.</p> <p><del>16 jours pour le pilote technique de l'action : Conception de l'outil, animation technique, rédaction, relecture, coordination.</del></p> <p><b>66 jours</b> pour les conseillers techniques du groupe de travail composés de conseillers bâtiments, conseiller Énergie, une ergonome, conseillers caprins et ODG. Méthodologie en cours de construction qui pourra contenir : bibliographie, visites d'élevages, enquêtes, témoignages d'éleveurs, réunion d'échanges au sein du groupe de travail, rencontre d'experts, élaboration des fiches de la boîte à outil.</p> <p>La 1ère réunion de travail avec l'ensemble des conseillers techniques permettra d'élaborer pour chacune des thématiques la méthodologie à mettre en place. La question de la forme du rendu sera également débattue pour correspondre aux attentes du terrain. Contenu possible du rendu par sous-thématiques ciblées : références existantes, intérêt, conditions de mise en œuvre à respecter, conseils en fonction des situations, cas concret.</p> <p>7 thématiques :</p>

**AXE A : Accompagner, mobiliser et préparer les exploitations à l'évolution du contexte climatique, environnemental et sociétal**

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- bien-être animal (accès extérieur, enrichissement du milieu),</li> <li>- changement climatique (ambiance canicule),</li> <li>- acceptabilité sociale,</li> <li>- économie d'énergie (notamment sur le volet photovoltaïque en autoconsommation)</li> <li>- ergonomie,</li> <li>- avoir des bâtiments modulables et évolutifs</li> <li>- biosécurité</li> </ul> <p>Sur certaines thématiques pour lesquelles la compétence n'est pas disponible en région, notamment concernant l'éthologie, une expertise complémentaire sera sollicitée. Des frais d'études sont à prévoir.</p> <p><b>Le document final sera un support de communication prêt à être déployé sur le terrain, auprès des éleveurs et des conseillers.</b></p> <p><b>A1.2/Diffusion auprès des éleveurs - TOTAL 3 jours</b></p> <p><b>Organiser des journées de diffusion de cette boîte à outil auprès des éleveurs en s'appuyant sur des manifestations existantes. 3 journées sur la durée du CAP.</b></p> <p>Création de supports de formation pour le déploiement de la boîte à outil auprès de l'ensemble des conseillers techniques de la région</p> <p><b>A1.3/ Faire le lien avec conseil stratégique d'entreprise (Hors financement CAP)</b></p>
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	<p>CRA CVL</p> <p>Conseillers bâtiments, conseiller énergie, conseiller caprin, Ergonome des CAs, ODG</p>
<b>Indicateurs de résultats</b>	<p>Outil</p> <p>Nombre de formations réalisées</p>
<b>Indicateurs de suivi</b>	<p>Supports de formation</p> <p>Outils réalisés</p>
<b>Calendrier</b>	2022/2023
<b>Pilote de la mise en œuvre</b>	<p>CRA CVL - CRIEL</p> <p>Pilote technique - CA36</p>
<b>Partenariat</b>	Banque, Conseiller gestion, OPA
<b>Coût total estimé</b>	<p><b>TOTAL : 50 950 €</b></p> <p><b>A1.1/ 46 300 €</b></p> <p>66 jours conseillers x 550 € maximum / jour = 36 300 €  Frais d'étude : 10 000 €  <b>CRA CVL - Pour mémoire : 4 jours 6 jours de pilotage</b></p> <p><b>A1.2/ 4 650 €</b></p>

**AXE A : Accompagner, mobiliser et préparer les exploitations à l'évolution du contexte climatique, environnemental et sociétal**

	<p>1 jour de préparation x 3 journées techniques x 550 € maximum / jour = 1 650 €</p> <p>3 journées techniques x Cout intervenant (1000 €) = 3 000 €</p>
<b>Aide régionale sollicitée</b>	<p><b>TOTAL : 25 475 €</b></p> <p><b>A1.1/</b></p> <p>66 jours conseillers : 50% = 18 150 € Frais d'étude : 50 % = 5 000 €</p> <p><b>A1.2/</b></p> <p>3 jours conseillers - 50% = 825 € Frais intervenants – 50% : 1 500 €</p>
<b>Participation autres financeurs</b>	Autofinancement des bénéficiaires

**ACTION A2 : Evaluer et améliorer la performance environnementale et la résilience des exploitations sous AOP**

<b>Contexte</b>	Étant gage de qualité, les filières AOP doivent être pro-actives concernant la mise en place d'actions en faveur de la durabilité environnementale, sociétale et économique des exploitations.
<b>Objectifs</b>	Objectiver et améliorer l'accueil de la biodiversité au sein des exploitations tout en prenant en compte la dimension sanitaire et les difficultés liées à la gestion du lait cru.
<b>Contenu de l'action</b>	<p><b>A2.1/ Objectiver la biodiversité dans les zones AOP</b></p> <p>Étude des cahiers des charges AOP et mise en évidence des pratiques en lien avec la durabilité environnementale des exploitations (entretien espace, système d'alimentation, ...). Mise en évidence d'espèces emblématiques sur chaque zone AOP : Inventaires faunistiques/floristiques, pistes d'amélioration des pratiques à l'échelle de chaque AOP. Un document de diffusion auprès des éleveurs sera également construit. 5 jours d'études par la LPO par AOP.</p> <p><b>A2.2/ Favoriser l'accueil de la biodiversité sur les exploitations caprines</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Relever les problématiques rencontrées par les filières AOP concernant l'accueil de la biodiversité sur les exploitations.</li> <li>- Expliquer de façon éthologique le comportement des espèces ciblées.</li> <li>- Proposer des solutions respectueuses de la biodiversité permettant de répondre à ces problématiques.</li> </ul> <p>Etude menée via un stage de 6 mois : LPO structure maître de stage et porteuse du projet</p> <p>Les conclusions de cette étude, bien que menée en zone AOP, pourront servir à l'ensemble de la filière caprine régionale. Une communication large des résultats sera réalisée (plaquette d'information). Cette étude sera réalisée par un stagiaire sur 6 mois.</p>

**AXE A : Accompagner, mobiliser et préparer les exploitations à l'évolution du contexte climatique, environnemental et sociétal**

<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	LPO Centre-Val de Loire
<b>Indicateurs de résultats</b>	Catalogue de solutions potentielles à mettre en place en fonction de la difficulté de cohabitation rencontrée (problématiques, explications, solutions)  Un livrable par AOP à l'issue des inventaires habitats permettant de mettre en avant les éléments sur les exploitations favorisant l'accueil de la biodiversité et l'ajout de préconisations.
<b>Indicateurs de suivi</b>	Nombre de diagnostics réalisés  Plaquettes réalisées
<b>Calendrier</b>	2021/2025
<b>Pilote de la mise en œuvre</b>	CRIEL
<b>Partenariat</b>	CRIEL, AOP, OPA, LPO
<b>Coût total estimé</b>	<b>TOTAL : 20 750 €</b>  A2.1/ 25 jours x 550 € maximum/jour = 13 750 €  A2.2/Stage 6 mois : 6 138 €
<b>Aide régionale sollicitée</b>	<b>TOTAL : 16 600 €</b>  A2.1/ 80% : 11 000 €  A2.2/ 80 % : 4 910€
<b>Participation autres financeurs</b>	Autofinancement de la structure bénéficiaire

**AXE A : Accompagner, mobiliser et préparer les exploitations à l'évolution du contexte climatique, environnemental et sociétal**

**ACTION A3 : Structurer une démarche collective autour de la certification environnementale pour les 5 AOP de la région CVL**

<p><b>Contexte</b></p>	<p>Étant gage de qualité, les filières AOP doivent être pro-actives concernant la mise en place d'actions en faveur de la durabilité environnementale, sociétale et économique des exploitations. Par ailleurs, la loi EGALIM prévoit l'obligation d'intégrer une certification environnementale (N2) dans les CDC des AOP d'ici 2030.</p> <p>A mi-parcours, le contexte décrit plus haut n'a plus lieu d'être. La durabilité est un sujet important et prioritaire pour la filière caprine et les AOP, c'est d'ailleurs en ce sens que sont conduits des projets nationaux portés par l'ANICAP et le CNAOL. La filière caprine régionale est partenaire de ces projets.</p>
<p><b>Objectifs</b></p>	<p>Être pro-actif et accompagner les éleveurs AOP face à l'évolution de la réglementation sur le volet "certification environnementale"</p>
<p><b>Contenu de l'action</b></p>	<p><b>A3/ Évaluer la faisabilité et structurer une démarche collective de "certification environnementale de niveau 2" pour les 5 AOP de la région CVL</b></p> <p>Coordonner et animer un groupe de travail (5 AOP, CRIEL, INAO, CNAOL) ayant pour objectif de structurer un engagement collectif dans la certification environnementale N2. Pour cela, le travail se structurera comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etudier la faisabilité d'une démarche commune aux 5 AOP</li> <li>- Construire la démarche</li> <li>- Mise en œuvre en élevage/Tests</li> </ul> <p>9 jours d'animation</p> <p>1.5 jours coordination pour le pilote</p>
<p><b>Bénéficiaire de la subvention</b></p>	<p>A3/ ODG, CRIEL</p>
<p><b>Indicateurs de résultats</b></p>	<p>Nombre d'éleveurs certifiés</p>
<p><b>Indicateurs de suivi</b></p>	<p>Méthodologie de certification</p> <p>Mise en œuvre des tests en élevage</p>
<p><b>Calendrier</b></p>	<p>2021/2025</p>
<p><b>Pilote de la mise en œuvre</b></p>	<p>CRIEL</p>
<p><b>Partenariat</b></p>	<p>CRIEL, AOP, OPA</p>
<p><b>Coût total estimé</b></p>	<p><b>TOTAL : 5 475 €</b></p> <p>9 jours x 550 € maximum/jour = 4 950 €</p> <p>1.5 jours coordination pilote x 350 € = 525 €</p>

**AXE A : Accompagner, mobiliser et préparer les exploitations à l'évolution du contexte climatique, environnemental et sociétal**

	<b>TOTAL : 1 828 €</b>
<b>Aide régionale sollicitée</b>	<b>A3/ 50 % : 2 737,50 € 914 €</b>
<b>Participation autres financeurs</b>	Autofinancement de la structure bénéficiaire

**ACTION A4 : Engager les éleveurs caprins dans une démarche de réduction des gaz à effet de serre sur leur exploitation**

<b>Contexte</b>	La Stratégie Nationale Bas Carbone fixe un objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050. Afin d'atteindre cet objectif ambitieux, il est prévu de réduire de 18% les émissions du secteur agricole d'ici 2030 par rapport à 2015. Aussi, les 4 filières élevage de ruminants de la région Centre-Val de Loire se sont associées à la chambre régionale d'agriculture Centre-Val de Loire pour porter un projet ambitieux permettant d'engager 20% des élevages de la région dans une démarche de réduction des GES d'ici 2025.
<b>Objectifs</b>	Accompagner les éleveurs dans leur performance environnementale, économique et sociale pour un élevage durable et résilient face aux changements
<b>Contenu de l'action</b>	<p><b>A4.1/ Accompagner la transition bas carbone des exploitations</b></p> <p>Se référer au programme régional transversal "Stratégie régionale bas carbone", en Annexe.                      Axe A - Communiquer                      Axe B - Mesurer et réduire les GES sur les exploitations                      Axe C – Valoriser</p> <p><b>A4.2/ Communiquer auprès des étudiants sur la démarche bas carbone</b></p> <p>Mettre en avant auprès des étudiants de la ferme des âges notamment, l'intérêt de la mise en place d'une démarche bas carbone sur une exploitation (plan d'action et démarche de progrès). Il s'agit également de mettre en avant le module « transformation fromagère fermière », en cours de finalisation et disponible fin 2023.</p>
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	Structures signataires de la convention régionale
<b>Indicateurs de résultats</b>	150 élevages caprins sur 5 ans
<b>Indicateurs de suivi</b>	<p>A4.1/ Nombre d'éleveurs engagés</p> <p><b>A4.2/ Organisation d'1 journée technique</b></p>

**AXE A : Accompagner, mobiliser et préparer les exploitations à l'évolution du contexte climatique, environnemental et sociétal**

<b>Calendrier</b>	Janvier 2021 - Décembre 2025
<b>Pilote de la mise en œuvre</b>	A4.1/ CRA CVL, CRIEL BL, CRIEL C, INTERBEV CVL, AREOC A4.2/ CRA CVL, CRIEL
<b>Partenariat</b>	CDAs, Laiteries, OP
<b>Coût total estimé</b>	<b>TOTAL : 414 650 €</b> A4.1/ 413 000 € A4.2/ 3 jours conseillers x 550 € maximum/j = 1 650 €
<b>Aide régionale sollicitée</b>	<b>TOTAL : 825 €</b> A4.1/ Hors CAP - Programme Stratégie régionale bas carbone (SRBC) A4.2/ 50% : 825 €
<b>Participation autres financeurs</b>	A4.1/ ADEME

**AXE A : Accompagner, mobiliser et préparer les exploitations à l'évolution du contexte climatique, environnemental et sociétal**

**ACTION A5 : Poursuivre les travaux engagés dans le cadre du programme Herbe et Fourrages**

<p><b>Contexte</b></p>	<p>Les quatre premiers programmes Herbe et Fourrages (PHF) se sont déroulés sur 2013-2020. Ils avaient pour objectif d'accompagner les éleveurs vers une plus grande autonomie alimentaire, notamment par une meilleure valorisation des surfaces en herbe. Ils ont permis de sensibiliser les éleveurs à l'importance de bien gérer les fourrages pour réduire leur coût de production et moins dépendre de la volatilité du prix des intrants.</p> <p>Le 4ème programme (2019-2020) a été l'occasion d'accompagner 10 fermes caprines dont 3 fermes ressources. De nombreuses notes techniques ont été réalisées afin d'accompagner les éleveurs dans leurs prises de décision (ex : préconisations pour semis de prairies et de méteil ; synthèse des valeurs alimentaires 2019 ; la récolte des méteils fourrages ; pose des clôtures). Également, 5 démonstrations ont été réalisées dont une visant à présenter les légumineuses annuelles non irriguées (comparaison de rendement, valeurs alimentaires, périodes de productivité et coûts de production).</p> <p>Il est important d'accompagner les éleveurs vers une meilleure résilience face au changement climatique, à travers l'identification et la préconisation de leviers d'adaptation pour sécuriser l'autonomie fourragère et protéique des élevages de la région CVL. Il est donc primordial de promouvoir le programme Herbe &amp; Fourrages pour toucher encore plus d'éleveurs et de prescripteurs, et ainsi être plus efficace dans le transfert de connaissances, et diffuser les pratiques innovantes.</p>
<p><b>Objectifs</b></p>	<p><b>2020-2022 : 5<sup>ème</sup> programme Herbe et Fourrages</b></p> <p>Les objectifs de la filière inscrits sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Autonomie protéique des exploitations (Luzerne, Trèfle, mélanges riches en légumineuses...)</li> <li>● Travail sur les nouvelles espèces fourragères pour résister au changement climatique</li> <li>● Méteils et implantation de prairies sous-couvert. Problématique : réussir / sécuriser l'implantation des légumineuses :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- semis de légumineuse pure ou PME riche en légumineuse</li> <li>- composition, ITK, mode d'exploitation et valorisation des MCPI</li> </ul> </li> </ul> <p>Les objectifs sont revus à chaque nouveau programme en lien avec les membres du comité de filière.</p> <p><b>2022-2024 : 6<sup>ème</sup> programme Herbe et Fourrage</b></p> <p>6<sup>ème</sup> Programme « Herbe et Fourrages » 01/01/2023-31/12/2024</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Identifier et caractériser les systèmes fourragers performants et résilients dans la filière bovins lait</li> <li>● Gestion de l'herbe dans un contexte d'aléas climatiques et économiques</li> <li>● 6 projets en cours avec les acteurs de la recherche (2023-2027)             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Réseau régional de références sur la croissance des prairies</li> <li>○ GLYPHOVIN : pâturage de surfaces additionnelles par les ovins</li> <li>○ Esti'VAL : valorisation des cultures fourragères estivale par le pâturage</li> <li>○ Coupe-TÔT : effet de la date de 1<sup>ère</sup> coupe sur prairie multi-espèces</li> <li>○ Circul'R : production d'un concentré céréalier à la ferme</li> <li>○ Modélisation des stratégies fourragères</li> </ul> </li> </ul>

**AXE A : Accompagner, mobiliser et préparer les exploitations à l'évolution du contexte climatique, environnemental et sociétal**

	+ Travail sur la thématique de l'eau : abreuvement et qualité de l'eau <b>2025-2027 : 7<sup>ème</sup> Programme Herbe et Fourrages : à définir fin 2024</b>
<b>Contenu de l'action</b>	Assurer le transfert de l'acquisition de références et des innovations dans le but d'accompagner les éleveurs dans leur prise de décision : - Animer/coordonner l'acquisition de références / innovations issues des instituts. - Organiser et améliorer l'efficacité du transfert, de la communication des références et des préconisations à destination des éleveurs.
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	Organismes investis dans le programme Herbe & Fourrages (CAS, TCEL, Alysé)
<b>Indicateurs de résultats</b>	Actions de transfert : flashes, notes techniques, articles de presse, vidéos, journées de communication et démonstrations
<b>Indicateurs de suivi</b>	Nombre de fermes ressources en production caprine inscrites dans le réseau H&F
<b>Calendrier</b>	2021-2025
<b>Pilote de la mise en œuvre</b>	CRA CVL
<b>Partenariat</b>	CAS, CEL, Ferme expérimentale des Bordes, Arvalis
<b>Coût total estimé</b>	<b>TOTAL : 751 093 € éligibles au CAP</b> <b>A5.1/ 2021 et 2022 : 5<sup>ème</sup> Programme Herbe &amp; Fourrages = 504 861 €</b> <b>Part de financement des caprins (9%) = 504 861€*9% = 45 437 €</b>  <b>A5.2/ 2023 et 2024 : 6<sup>ème</sup> Programme Herbe et Fourrages = 903 195€</b> <b>Part de financement des caprins (9%) = 903 195€*9% = 81 287,50 €</b>
<b>Aide régionale sollicitée</b>	<b>TOTAL : 41 168,62 €</b> <b>A5.1/ 20% = 9 087,50 € (2021-2022)</b> <b>A5.2/ 40% de 81 287,50 € = 32 515 € (2023-2024)</b>
<b>Participation autres financeurs</b>	<b>A5.1/ 80% FEADER</b> <b>A5.2/ 60% FEADER</b>

**AXE A : Accompagner, mobiliser et préparer les exploitations à l'évolution du contexte climatique, environnemental et sociétal**

<b>ACTION A6 : Anticiper le changement climatique pour sécuriser l'alimentation des troupeaux</b>	
<b>Contexte</b>	<p>Sécuriser l'autonomie alimentaire des systèmes, réduire la dépendance protéique des élevages en favorisant la production de fourrages de qualité sur les exploitations est primordial afin de permettre aux systèmes caprins d'être plus résilients face aux changements (climatiques, marchés, ...).</p> <p><b>Ajustement à mi-parcours du nombre d'appuis techniques.</b></p>
<b>Objectifs</b>	<p>Travailler sur des fourrages à fort apport protéique et énergétique adaptés aux évolutions climatiques : Semis de luzerne sous couvert et mélanges fourragers caprins multi-espèces.</p> <p>Adapter les messages et conseils à destination des éleveurs caprins.</p>
<b>Contenu de l'action</b>	<p><b>A6.1/ Développer une stratégie en termes de système fourrager</b></p> <p>L'appui technique consiste en une première phase de diagnostic, puis une seconde phase d'approfondissement technico-économique. L'objectif est d'élaborer une stratégie complète d'orientation du système fourrager, qui soit cohérente et adaptée au contexte économique et social de l'exploitation.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- AT individuels : <b>44 élevages visés</b> ; 1 AT = 3 x 0,5 jour</li> </ul> <p><b>A6.2/ Autonomie fourragère et protéique des troupeaux</b></p> <p><b>Le projet visant à construire une filière de toastage de protéagineux n'a pas abouti. Au vu de l'importance de la problématique, le choix a été fait de réorienter cette action vers une sensibilisation/diffusion auprès des éleveurs de résultats techniques d'essais luzerne mis en lien avec un expert en alimentation caprine. Organisations de 3 journées techniques.</b></p>
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	<p><b>A6.1/ CAs et CEL</b></p> <p><b>A6.2/ CAs et CEL</b></p>
<b>Indicateurs de résultats</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 50 AT</li> <li>- Nombre de participants aux journées de démonstration/ techniques</li> </ul>
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Outil de diagnostic</li> <li>- Nombre d'éleveurs engagés en appui technique</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	2021-2025
<b>Pilote de la mise en œuvre</b>	CRA CVL
<b>Partenariat</b>	CAs, CEL, Ferme des Âges
<b>Coût total estimé</b>	<p><b>A6/ TOTAL = 37 950€</b></p> <p><b>A6.1/</b></p> <p><b>44 élevages x 1,5jours x 550€ maximum/jour = 36 300€</b></p>

**AXE A : Accompagner, mobiliser et préparer les exploitations à l'évolution du contexte climatique, environnemental et sociétal**

	A6.2/ 3 journées * 1 jour conseiller x 550 € maximum/jour = 1 650 €
Aide régionale sollicitée	<p>A6/ TOTAL = 18 975€</p> <p>A6.1/ 50 % de 36 300€ = 18 150€</p> <p>A6.2/ 50% = 825 €</p>
Participation autres financeurs	Autofinancement des partenaires

**AXE B : Qualité du lait et transformation fromagère fermière**

**ACTION B1 : Animer et coordonner la dynamique du réseau des techniciens fromagers fermiers et des AOP de la région Centre-Val de Loire**

<p><b>Contexte</b></p>	<p>Avec près de 300 fromagers fermiers caprins, la transformation à la ferme est très présente sur le territoire du CVL. Pour maintenir une dynamique fermière, il est important de la fédérer autour de projets collectifs, réunions techniques et acquisition de références.</p> <p>Dans le Cap caprin 3G, cette action a permis la réalisation et la communication d'une synthèse sur les consommations énergétiques (ferme des Ages) ainsi que sa mise à jour en 2020, la réalisation d'une journée régionale fromagère (2018), et une synthèse sur l'étude du repiquage des ferments indirects en ateliers fromagers. Le groupe des conseillers fromagers s'est réuni 11 fois au cours du cap 3G.</p>
<p><b>Objectifs</b></p>	<p>Donner une dimension régionale à l'appui fromager en Centre Val de Loire, coordonner l'accompagnement en transformation fromagère fermière, représenter les spécificités fromagères de la région Centre Val de Loire.</p> <p>Créer de la dynamique et de la visibilité sur la filière fromagère fermière caprine.</p> <p>Apporter des éléments de réponse aux producteurs en réalisant des études techniques (expérimentations).</p>
<p><b>Contenu de l'action</b></p>	<p><b>B1.1/ Animer le réseau</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordonner l'ensemble de la démarche globale d'accompagnement des producteurs fromagers fermiers en région Centre-Val de Loire ;</li> <li>- Animer le réseau des techniciens fromagers spécialisés régionaux ;</li> <li>- Mettre en place des groupes d'échanges, de partage de connaissances sur la création d'ateliers fromagers,</li> <li>- Améliorer la coordination de la démarche qualité entre les 5 AOP, répondre et mettre en place des projets collectifs ;</li> <li>- Valoriser et communiquer autour des projets régionaux fromagers fermiers (études techniques, projet d'acquisition de références, économie d'énergie...)</li> </ul> <p><b>B1.2/ Organisation de journées régionales fromagères</b></p> <p><b>Tous les ans</b> (soit 3 journées sur la durée du CAP Filière) : 2 jours de préparation + Coût intervenant. A destination des fromagers fermiers de la région</p> <p><b>B1.3/ Etude technique fromagère</b></p> <p>Les thématiques pouvant être traitées dans le cadre de cette étude :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer les rendements fromagers en technologie lactique</li> <li>- Ensemencer positivement la flore des laits crus de chèvre</li> <li>- Favoriser le retour à du lactosérum ou de la lactofermentation</li> <li>- Temps de travail : faisabilité du report de lait et de caillé</li> </ul> <p>Le projet définitif sera soumis au Conseil Régional avant toute demande de financement.</p> <p><b>B1.4/ Améliorer la performance technique fromagère des AOP</b></p>

**AXE B : Qualité du lait et transformation fromagère fermière**

	Contribuer à la dynamique des filières fromagères AOP sur le territoire en proposant des actions dédiées telles que l'acquisition de références techniques, la communication technique ou encore l'accompagnement de nouveaux producteurs.
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	<b>Service Régional Transformation Laitière/CA18</b>
<b>Indicateurs de résultats</b>	- Nombre de productions collectives - Participation des producteurs à des journées techniques fromagères - Réalisation de projets collectifs autour d'une thématique fromagère
<b>Indicateurs de suivi</b>	- Nombre de réunion des groupes, feuilles de présence - Nombre de journées régionales
<b>Calendrier</b>	2021-2025
<b>Pilote de la mise en œuvre</b>	Service régional transformation laitière/CA18
<b>Partenariat</b>	AOP - groupe des techniciens fromagers du CVL
<b>Coût total estimé</b>	<p><b>TOTAL : 90 800€</b></p> <p><b>B1.1/</b> 20 jours/an x 550 € maximum/j x 4 ans = 44 000 €</p> <p><b>B1.2/ Journée régionale fromagère – 10 200 €</b> 2 jours de préparation x 3 journées x 550 € maximum = 3 300 € Intervenant x 3 journées = 6 000 € 1 jour de préparation CRIEL pour les journées 2024/2025 soit : 1x2x450 € max/jour = 900 €</p> <p><b>B1.3 / Etude technique 19 000€</b> 20 jours ingénieurs x 550 € maximum = 11 000 € Frais d'analyse, matériel, logistique, prestation de service = 8000 €</p> <p><b>B1.4/ Améliorer la performance technique fromagère des AOP</b> 16 jours x 550 € * 2 ans = 17 600 €</p>
<b>Aide régionale sollicitée</b>	<p><b>B1/ TOTAL : 45 400 €</b></p> <p><b>B1.1/</b> 50% = 22 000 € <b>B1.2/</b> 50% = 5 100 € <b>B1.3/</b> 50% = 9 500 € <b>B1.4/</b> 50% = 8 800 €</p>
<b>Participation autres financeurs</b>	

**AXE B : Qualité du lait et transformation fromagère fermière**

**ACTION B2 : Améliorer la connaissance de la problématique STEC en région Centre-Val de Loire**

<p><b>Contexte</b></p>	<p>Depuis quelques années, la filière lait cru est soumise au défi posé par les bactéries Escherichia Coli productrice de Shiga toxine (dites STEC). Sa maîtrise en ferme et en laiterie a progressé ces dernières années mais pose encore de grandes difficultés, notamment pour les producteurs fermiers.</p> <p>Le constat présenté ici reste d'actualité. Cependant, la manière d'agir au niveau régional est amenée à évoluer et le comité de filière souhaite se recentrer sur les outils déjà existants (mise à jour et diffusion du GBPPLC notamment =&gt; Cf Action B4</p> <p>Chaque année des producteurs fermiers et des entreprises sont confrontés à des contaminations, quel qu'elles soient (listeria, STEC, salmonelle, ...). Dans un métier où on travaille avec du lait cru, un matériel vivant, ce type d'évènement n'est pas inhabituel. Le risque existe, il faut mettre en place les outils permettant de s'y préparer au mieux et anticiper. L'enjeu est important pour la filière régionale, avec 5 AOP au lait cru de chèvre. Les alertes sanitaires peuvent peser un risque sur l'avenir du lait cru et de certains maillons de la filière en région.</p>
<p><b>Objectifs</b></p>	<p>Structurer une réflexion autour de la problématique STEC régionale, notamment auprès des producteurs fermiers et affineurs</p>
<p><b>Contenu de l'action</b></p>	<p><b>B2.1/ Animer une réflexion régionale sur la problématique STEC</b></p> <p><b>B2.2/ Organiser une discussion au sujet des alertes sanitaires et de leur gestion en exploitation</b></p> <p>Mettre en place un groupe de travail au niveau régional pour construire une réflexion autour des alertes sanitaires, conjointement avec les services de l'Etat.</p>
<p><b>Bénéficiaire de la subvention</b></p>	<p>Service régional transformation laitière, CRIEL</p>
<p><b>Indicateurs de résultats</b></p>	<p>Document de synthèse</p>
<p><b>Indicateurs de suivi</b></p>	<p>Nombre de réunions organisées</p>
<p><b>Calendrier</b></p>	<p>2021/2025</p>
<p><b>Pilote de la mise en œuvre</b></p>	<p>CRIEL, SRPL</p>
<p><b>Partenariat</b></p>	<p>ODG, GDS, Entreprises laitières, affineurs et producteurs</p>
<p><b>Coût total estimé</b></p>	<p><b>TOTAL : 6 850 €</b></p> <p><b>B2.2 : 6 850 €</b></p> <p>6 jours AOP : 6 * 550 € = 3 300 €</p>

**AXE B : Qualité du lait et transformation fromagère fermière**

	3 jours pour le pilote CRIEL : 3*450€ = 1350 € 4 jours GDS : 4*550 € = 2 200 €
<b>Aide régionale sollicitée</b>	<b>TOTAL : 50% de 3 425 €</b>
<b>Participation autres financeurs</b>	

**AXE B : Qualité du lait et transformation fromagère fermière**

**ACTION B3 : Accompagner les producteurs fromagers fermiers**

<p><b>Contexte</b></p>	<p>Les fromagers fermiers sont le fer de lance des 5 AOP Caprines de la région CVL. Ils contribuent au dynamisme et à l'image de nos territoires. Se lancer dans la création d'un atelier de transformation du lait demande beaucoup de connaissances (réglementaires et technologiques) et implique de nombreux questionnements (quel type de produit ? quel dimensionnement ? ...). Il est souvent nécessaire de se faire accompagner dans ce projet afin de construire un atelier correspondant à ses objectifs.</p> <p>La qualité organoleptique des produits laitiers fermiers est un critère essentiel pour la bonne commercialisation de ceux-ci. Des défauts de goût, d'affinage, de rendement etc... engendrent des pertes économiques qui peuvent fragiliser les ateliers. Les nombres d'appuis demandés dans le cap 3G ont été entièrement sollicités afin de pouvoir répondre à la demande. Nous souhaitons reconduire cette action afin de continuer l'accompagnement sur le terrain.</p> <p><b>Ajustement à mi-parcours du nombre d'appuis techniques.</b></p>
<p><b>Objectifs</b></p>	<p>Accompagner les producteurs fermiers dans l'amélioration de la qualité organoleptique de leurs produits.</p> <p>Apporter un accompagnement technique lors de la création d'ateliers fromagers fermiers sur le dimensionnement de l'atelier.</p>
<p><b>Contenu de l'action</b></p>	<p><b>B3.1/ Conseil en technologie fromagère</b></p> <p>Le conseil se décline en une visite de 0,5 jour avec la rédaction d'un compte-rendu par producteur. Objectif : <b>70 exploitations</b></p> <p><b>B3.2/ Conception et suivi de projets pour les nouveaux ateliers fromagers fermiers</b> <b>20 projets d'installation</b> à raison d'1,5 jour par accompagnement</p>
<p><b>Bénéficiaire de la subvention</b></p>	<p>Groupe des techniciens fromagers de la région CVL</p>
<p><b>Indicateurs de résultats</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place des préconisations lors du suivi technique</li> <li>- Nombre de fromagers fermiers accompagnés lors de l'installation</li> </ul>
<p><b>Indicateurs de suivi</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comptes-rendus individuels</li> <li>- Nombre de suivis réalisés</li> </ul>
<p><b>Calendrier</b></p>	<p>2021-2025</p>
<p><b>Pilote de la mise en œuvre</b></p>	<p>Service régional transformation laitière / CA18</p>
<p><b>Partenariat</b></p>	<p>Groupe des techniciens fromagers de la région CVL</p>
<p><b>Coût total estimé</b></p>	<p><b>TOTAL : 37 750€</b></p> <p><b>B3.1/</b></p> <p><b>70 AT x 0,5 jours x 500€ maximum = 19 250€</b></p>

**AXE B : Qualité du lait et transformation fromagère fermière**

	<p><b>B3.2/</b></p> <p>20 x 1,5 jours x 550 € maximum = 16 500€</p>
<b>Aide régionale sollicitée</b>	<p><b>TOTAL : 17 875€</b></p> <p>B3.1 50% de 19 250€ = 9 625€</p> <p>B3.2/ 50% de 16 500€ = 8 250€</p>
<b>Participation autres financeurs</b>	

**AXE B : Qualité du lait et transformation fromagère fermière**

<b>ACTION B4 : Améliorer la maîtrise sanitaire du lait cru</b>	
<b>Contexte</b>	De la ferme aux magasins, la qualité est partout : bonnes pratiques, contrôles, analyses, ...Travailler du lait cru suppose de prendre un certain nombre de précautions, qu'il est important de rappeler. Dans le cadre du Cap Caprin 3G, 13 formations ont eu lieu en région Centre-Val de Loire. C'est près de 150 producteurs caprins formés aux bons gestes et réflexes pour améliorer la maîtrise sanitaire de leur lait. <b>Ajustement à mi-parcours du nombre d'appui au vu du nombre réalisé et prévu.</b>
<b>Objectifs</b>	Assurer l'acquisition des connaissances sur la maîtrise du lait cru de chèvre tant au niveau des conseillers que des éleveurs en poursuivant le travail engagé via le guide des bonnes pratiques de production du lait cru de chèvre.
<b>Contenu de l'action</b>	<p><b>B4.1/ Journées d'approfondissement du Guide des Bonnes Pratiques de Production du Lait Cru de Chèvre (GBPPLC) à destination des conseillers caprins et laiteries de la région CVL</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Journée technique « Présentation du GBPPLC » = 1 journée dédiée aux nouveaux conseillers (laiterie, GDS, conseil élevage, AOP) pour échanger sur la gestion sanitaire des laits crus et présenter la nouvelle version du GBPPLC</li> <li>- Journée technique « Pour aller plus loin » = 1 demi-journée en visioconférence avec l'intervention d'experts pour présenter les dernières avancées en termes de recherches et de propositions de solutions</li> <li>- <i>Journées de formations à destination des éleveurs laitiers et fromagers via VIVEA</i></li> </ul> <p><b>B4.2/ Appui technique préventif aux éleveurs sur la thématique "Maîtrise de la qualité du lait cru de chèvre"</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 76 éleveurs accompagnés</li> <li>- 1 AT = 1 visite de suivi (1 journée)</li> </ul> <p><b>B4.3/ Mise à jour et réédition du Guide des Bonnes Pratiques du Lait Cru de Chèvre</b> Mettre à jour le GBPPLC à la lumière des dernières avancées et organiser sa réédition pour permettre à tout nouvel éleveur de bénéficier de cet outil.</p>
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	IDELE, OPA et Laiteries
<b>Indicateurs de résultats</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de conseillers à la journée technique</li> <li>- 100 AT réalisés sur les exploitations</li> </ul>
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Supports de la journée technique</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	2021-2025
<b>Pilote de la mise en œuvre</b>	CRA CVL, CRIEL, SRPL
<b>Partenariat</b>	OPA, Laiteries
<b>Coût total estimé</b>	<p><b>B4/ TOTAL = 52 650€</b></p> <p><b>B4.1/ 4 850 €</b></p> <p>Journée « Pour aller plus loin » GBPPLC :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation d'une journée : 3 jours CRIEL x 450 € maximum/j = 1 350 €</li> <li>- Frais logistiques et intervenants : 3 000 €</li> </ul> <p><b>B4.2/</b></p> <p>76 AT x 1 jour x 500€ maximum/jour = 41 800€</p> <p><b>B4.3/ 6 000 €</b></p> <p>Relecture du guide par des experts : 2 000 €</p> <p>Coût impression et diffusion : 4 000 €</p> <p><i>Pour mémoire 4jours – Action conduite dans le cadre de l'action B1 par le SRPL</i></p>
<b>Aide régionale sollicitée</b>	<b>B4/ TOTAL = 26 325€</b>

**AXE B : Qualité du lait et transformation fromagère fermière**

	<p>B4.1/                      50% de 4850€ = <b>2 425 €</b>                      B4.2/ 50% de 41 800€ = <b>20 900€</b>                      B4.3/ Cf Action B1 + 50%: <b>3 000 €</b></p>
<b>Participation autres financeurs</b>	Autofinancement des bénéficiaires

**AXE B : Qualité du lait et transformation fromagère fermière**

**ACTION B5 : Accompagnement des fromagers fermiers au Guide des Bonnes Pratiques d'Hygiène (GBPH)**

<b>Contexte</b>	<p>Lors de la création d'un atelier fromager fermier, il est nécessaire pour le producteur de réaliser une formation GBPH fromager afin d'identifier les bonnes pratiques d'hygiène sur l'élevage et sur toutes les actions en fromagerie, en fonction de la technologie appliquée dans l'atelier de transformation.</p> <p>Un nouveau GBPH Européen a été mis en application au niveau national en 2019. Il demande de nouvelles mesures de suivi et d'enregistrement pour les ateliers fromagers fermiers. Tous les producteurs fromagers fermiers doivent se reformer et mettre en place de nouvelles mesures réglementaires et d'enregistrement sur leur exploitation.</p> <p>Dans le cadre du Cap Caprin 3G, c'est près de 100 producteurs caprins fromagers qui ont pu être accompagnés dans leur personnalisation de ce guide.</p> <p><b>Ajustement à mi-parcours du nombre d'appuis techniques.</b></p>
<b>Objectifs</b>	Accompagner les producteurs à mettre en œuvre concrètement des préconisations sur son atelier fromager
<b>Contenu de l'action</b>	Au travers de cet appui technique, le conseiller accompagne le fromager dans le passage de la théorie, vue au cours de la formation GBPH, à la mise en place concrète des préconisations sur son atelier fromager, afin de garantir une bonne maîtrise sanitaire au cours du process de fabrication.
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	SRPL / CA18, GDS
<b>Indicateurs de résultats</b>	Nombre de fromagers avec un GBPH personnalisé sur son exploitation
<b>Indicateurs de suivi</b>	Nombre de fromagers rencontrés Comptes-rendus de visite
<b>Calendrier</b>	2021-2025
<b>Pilote de la mise en œuvre</b>	Service Régional Production Laitière/CA18
<b>Partenariat</b>	GDS
<b>Coût total estimé</b>	<b>TOTAL : 10 450€</b> 38 visites x 0,5 jours x 550€ maximum = 10 450€
<b>Aide régionale sollicitée</b>	<b>TOTAL : 50% : 5 225€</b> <b>50% de 10 450 € = 5 225€</b>
<b>Participation autres financeurs</b>	

**AXE C : Maintenir et développer la performance technique, économique et sanitaire des exploitations**

<b>ACTION C1 : Améliorer les conditions de travail et moderniser les exploitations agricoles</b>								
<b>Contexte</b>	<p>Les exploitations doivent être performantes et en capacité de s'adapter aux nombreuses évolutions des réglementations, du marché et des attentes sociétales. Cette ambition passe par un outil de production adapté, en bon état de fonctionnement et permettant de bonnes conditions de travail.</p> <p>Au cours du CAP 3ème génération, ce sont 38 CAPEX et 41 SIAP Modernisation qui ont été accompagnés par la Région, pour un montant total d'aide de 460 000 €.</p>							
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre aux éleveurs de s'adapter aux attentes environnementales, au changement climatique et aux attentes sociétales                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner l'évolution du système vers une amélioration de l'autonomie alimentaire ;</li> <li>- Accompagner l'amélioration du bien-être animal ;</li> </ul> </li> <li>- Permettre une évolution des systèmes de production ;</li> <li>- Diminuer la pénibilité et améliorer la productivité du travail et la sécurité des hommes ;                             <ul style="list-style-type: none"> <li>o Permettre d'accompagner la veille et le suivi sanitaire en exploitation.</li> </ul> </li> </ul>							
<b>Contenu de l'action</b>	<p><b>Investissements éligibles</b></p> <p>Dispositif : Modernisation des exploitations agricoles : texte non grisé (SIAP 06-07)</p> <p>Dispositif : Risques climatiques (SIAP 04)</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 30%; vertical-align: top;">Autonomie alimentaire et sécurisation des stocks alimentaires</td> <td style="vertical-align: top;">                     Dispositif de reprise dans les silos : trémie, vis, laminoir                      Autochargeuse                      Fabrication d'aliment à la ferme, fixe ou mobile                      Griffes de reprise du fourrage                      Herbomètre (matériel amortissable)                      Remorques distributrices mélangeuses ou non                      Silos de stockage d'aliments et de concentrés : dalle de béton et matériel de construction / rénovation du silo                      Construction, rénovation, extension de bâtiment de stockage de fourrages et de grains avec bardage et charpente bois SAUF si portée du bâtiment &gt; à 15 mètres, alors seul le bardage en bois est obligatoire : gros œuvre, plomberie, terrassement, électricité, zinguerie, gouttière (sous réserve de fournir un diagnostic sécurisation fourrage avec la demande de financement).                 </td> </tr> <tr> <td style="vertical-align: top;">Bâtiments et accès extérieur</td> <td style="vertical-align: top;"> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 15%; vertical-align: top;">Bâtiment d'élevage</td> <td style="vertical-align: top;">                             Auges Barrières                              Brise-vents                              Brosses                              Brumisateurs                              Cages de retournement                              Cheminée et/ou chapeau d'aération                              Construction, rénovation, extension de bâtiment d'élevage avec bardage et charpente bois SAUF si portée du bâtiment &gt; à 15 mètres, alors seul le bardage en bois est obligatoire : gros œuvre, plomberie, terrassement, électricité, zinguerie, gouttière.                              Cornadis                              Couloir de contention fixe ou mobile, parc de contention                              Eclairage naturel et électrique                              Isolation                              Râteliers                              Systèmes de ventilation et régulation automatique                              Tapis, revêtement anti-dérapant, logettes                              Tunnel d'élevage y compris terrassement, dalle                              Amélioration des équipements de traite                              Compteur à lait                         </td> </tr> </table> </td> </tr> </table>		Autonomie alimentaire et sécurisation des stocks alimentaires	Dispositif de reprise dans les silos : trémie, vis, laminoir Autochargeuse Fabrication d'aliment à la ferme, fixe ou mobile Griffes de reprise du fourrage Herbomètre (matériel amortissable) Remorques distributrices mélangeuses ou non Silos de stockage d'aliments et de concentrés : dalle de béton et matériel de construction / rénovation du silo Construction, rénovation, extension de bâtiment de stockage de fourrages et de grains avec bardage et charpente bois SAUF si portée du bâtiment > à 15 mètres, alors seul le bardage en bois est obligatoire : gros œuvre, plomberie, terrassement, électricité, zinguerie, gouttière (sous réserve de fournir un diagnostic sécurisation fourrage avec la demande de financement).	Bâtiments et accès extérieur	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 15%; vertical-align: top;">Bâtiment d'élevage</td> <td style="vertical-align: top;">                             Auges Barrières                              Brise-vents                              Brosses                              Brumisateurs                              Cages de retournement                              Cheminée et/ou chapeau d'aération                              Construction, rénovation, extension de bâtiment d'élevage avec bardage et charpente bois SAUF si portée du bâtiment &gt; à 15 mètres, alors seul le bardage en bois est obligatoire : gros œuvre, plomberie, terrassement, électricité, zinguerie, gouttière.                              Cornadis                              Couloir de contention fixe ou mobile, parc de contention                              Eclairage naturel et électrique                              Isolation                              Râteliers                              Systèmes de ventilation et régulation automatique                              Tapis, revêtement anti-dérapant, logettes                              Tunnel d'élevage y compris terrassement, dalle                              Amélioration des équipements de traite                              Compteur à lait                         </td> </tr> </table>	Bâtiment d'élevage	Auges Barrières Brise-vents Brosses Brumisateurs Cages de retournement Cheminée et/ou chapeau d'aération Construction, rénovation, extension de bâtiment d'élevage avec bardage et charpente bois SAUF si portée du bâtiment > à 15 mètres, alors seul le bardage en bois est obligatoire : gros œuvre, plomberie, terrassement, électricité, zinguerie, gouttière. Cornadis Couloir de contention fixe ou mobile, parc de contention Eclairage naturel et électrique Isolation Râteliers Systèmes de ventilation et régulation automatique Tapis, revêtement anti-dérapant, logettes Tunnel d'élevage y compris terrassement, dalle Amélioration des équipements de traite Compteur à lait
Autonomie alimentaire et sécurisation des stocks alimentaires	Dispositif de reprise dans les silos : trémie, vis, laminoir Autochargeuse Fabrication d'aliment à la ferme, fixe ou mobile Griffes de reprise du fourrage Herbomètre (matériel amortissable) Remorques distributrices mélangeuses ou non Silos de stockage d'aliments et de concentrés : dalle de béton et matériel de construction / rénovation du silo Construction, rénovation, extension de bâtiment de stockage de fourrages et de grains avec bardage et charpente bois SAUF si portée du bâtiment > à 15 mètres, alors seul le bardage en bois est obligatoire : gros œuvre, plomberie, terrassement, électricité, zinguerie, gouttière (sous réserve de fournir un diagnostic sécurisation fourrage avec la demande de financement).							
Bâtiments et accès extérieur	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 15%; vertical-align: top;">Bâtiment d'élevage</td> <td style="vertical-align: top;">                             Auges Barrières                              Brise-vents                              Brosses                              Brumisateurs                              Cages de retournement                              Cheminée et/ou chapeau d'aération                              Construction, rénovation, extension de bâtiment d'élevage avec bardage et charpente bois SAUF si portée du bâtiment &gt; à 15 mètres, alors seul le bardage en bois est obligatoire : gros œuvre, plomberie, terrassement, électricité, zinguerie, gouttière.                              Cornadis                              Couloir de contention fixe ou mobile, parc de contention                              Eclairage naturel et électrique                              Isolation                              Râteliers                              Systèmes de ventilation et régulation automatique                              Tapis, revêtement anti-dérapant, logettes                              Tunnel d'élevage y compris terrassement, dalle                              Amélioration des équipements de traite                              Compteur à lait                         </td> </tr> </table>	Bâtiment d'élevage	Auges Barrières Brise-vents Brosses Brumisateurs Cages de retournement Cheminée et/ou chapeau d'aération Construction, rénovation, extension de bâtiment d'élevage avec bardage et charpente bois SAUF si portée du bâtiment > à 15 mètres, alors seul le bardage en bois est obligatoire : gros œuvre, plomberie, terrassement, électricité, zinguerie, gouttière. Cornadis Couloir de contention fixe ou mobile, parc de contention Eclairage naturel et électrique Isolation Râteliers Systèmes de ventilation et régulation automatique Tapis, revêtement anti-dérapant, logettes Tunnel d'élevage y compris terrassement, dalle Amélioration des équipements de traite Compteur à lait					
Bâtiment d'élevage	Auges Barrières Brise-vents Brosses Brumisateurs Cages de retournement Cheminée et/ou chapeau d'aération Construction, rénovation, extension de bâtiment d'élevage avec bardage et charpente bois SAUF si portée du bâtiment > à 15 mètres, alors seul le bardage en bois est obligatoire : gros œuvre, plomberie, terrassement, électricité, zinguerie, gouttière. Cornadis Couloir de contention fixe ou mobile, parc de contention Eclairage naturel et électrique Isolation Râteliers Systèmes de ventilation et régulation automatique Tapis, revêtement anti-dérapant, logettes Tunnel d'élevage y compris terrassement, dalle Amélioration des équipements de traite Compteur à lait							

**AXE C : Maintenir et développer la performance technique, économique et sanitaire des exploitations**

		Création, rénovation de la salle de traite et de la laiterie (aire de manœuvre, sols, murs et plafonds, équipement pour le nettoyage du local et du matériel) Pompe à vide machine à traire Matériel de traite : griffe, roto, robot de traite, décrochage automatique Tank à lait, tank tampon Taxi lait
	Accès extérieur et pâturage	Abreuvement des animaux (extérieur et intérieur) comprenant : abreuvoir, pompe (éolienne, solaire, thermique, ...), traitement (hors forage) Aménagement de l'accès à l'extérieur : terrassement, maçonnerie, clôtures, portes, passages canadiens, abris, ... Broyeur à disque sous clôture
	Gestion des effluents	Stockage et traitement des effluents d'élevage et des eaux blanches (hors mises aux normes)
	Amélioration et sécurisation des conditions de travail	- Distribution automatisée ou mécanisée des aliments : cellules, broyeurs et aplatisseurs, désileuses, pailleuse, pailleuse-distributrice, distributrices mélangeuses ou non, bol mélangeur, dérouleuse, floconneur, godet, allaitement artificiel - Portillons - Outils d'aide à la décision - Plancher mobile de fosse de traite - Matériel de surveillance : détection des chaleurs et des vèlages, nébulisateur (diffuseur huiles essentielles), identification électronique, vidéosurveillance, matériels de surveillance sanitaire - Bascule, balance
	Sanitaire et biosécurité	Case de quarantaine Dispositif de désinfection de l'eau Matériels liés à l'hygiène de la traite
	Economie d'énergie et d'eau	Pré-refroidisseurs de lait Récupérateurs de chaleur sur tank à lait
		- Frais généraux liés aux investissements : diagnostic préalable à l'investissement Dépenses de conception des bâtiments (études, frais d'architecte, maîtrise d'œuvre). <i>Le montant retenu sera au maximum équivalent à 10% du montant des investissements matériels.</i> <i>Ne sont pas considérés comme un simple remplacement et sont éligibles : les dépenses d'acquisition d'un bien en remplacement d'un bien amorti au plan comptable.</i>
<b>Critères d'éligibilité</b>	<p><b>Critères d'éligibilité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Être éleveur de la région Centre-Val de Loire (Siège social de l'exploitation en Centre-Val de Loire) <b>ET</b></li> <li>• Posséder au moins 40 chèvres en production fromagère ou au moins 80 chèvres en production laitière <b>ET</b> répondre à au moins l'une des conditions suivantes :</li> <li>• Être Jeune Agriculteur* ou Nouvel Agriculteur** (voir définition dans la ligne « observations »)</li> <li>• Être certifié AB ; HVE ; SIQO ;</li> <li>• Être engagé dans une mesure agroenvironnementale climatique (MAEC) ;</li> <li>• Être engagé dans un groupe dont le cœur de travail est la transition agroécologique :             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ferme du réseau DEPHY,</li> <li>• Membre d'un GIEE,</li> <li>• Membre d'un « groupe 30 000 »,</li> <li>• Membre du programme « Herbe et Fourrages »,</li> </ul> </li> <li>• Être adhérent d'un GDA engagé dans la transition agroécologique ou engagé dans un contrat de prestation Chambre d'agriculture visant l'amélioration des performances sur les thèmes ci-après : agriculture biologique, biodiversité, désherbage mécanique, autonomie protéique, fertilité des sols, agriculture de conservation (une attestation signée du représentant légal fera foi) ;</li> <li>• Avoir réalisé un diagnostic bas carbone qui répond aux méthodes "carbone" approuvées par le Ministère de la Transition Ecologique dans le cadre du Label Bas Carbone (par exemple CAP'2ER®)</li> </ul>	

**AXE C : Maintenir et développer la performance technique, économique et sanitaire des exploitations**

	<p>niveau 2, Carbon Extract, méthode Haies, plantations de vergers...) ou un diagnostic énergétique type DiaTerre ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir réalisé un diagnostic « Agriculture paysanne » ;</li> <li>• Adhérer au Code Mutuel des Bonnes Pratiques en élevage caprin</li> </ul> <p><b>Pour les dossiers CAPEX :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Critères d'éligibilité présentés ci-dessus appliqués</li> </ul> <p><b>ET</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour les éleveurs en zone AOP : Être adhérent à un cahier des charges AOP</li> </ul> <p><b>ET</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Adhérer au Code Mutuel des Bonnes Pratiques en élevage caprin</li> </ul> <p><b>OU</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Adhérer au Code de Bonnes Pratiques d'Hygiène pour les producteurs de produits fermiers</li> </ul>
<b>Bénéficiaires de la subvention</b>	<p>- <b>Projet dont les dépenses éligibles sont comprises entre 5 000 € et 12 500 € HT : la procédure CAPEX hors FEADER s'applique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de base d'aide publique : 30%</li> <li>• Bonifications : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ +10% pour les exploitations engagées en agriculture biologique et autres SIQO</li> </ul> </li> </ul> <p><b>ET</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ +10% pour les exploitations reprises par un jeune agriculteur ou un nouvel agriculteur.</li> </ul> <p>Taux d'aide maximum de la région : 50%. Le minimum d'aide publique est fixé à 2000 €.</p> <p>- <b>Projets dont les dépenses éligibles strictement supérieures à 12 500 € HT : Montant d'investissement éligible plafonné à 90 000 € HT.</b></p> <p>Pour les projets éligibles et sélectionnés aux mesures 73.01 et 73.17 <b>SIAP</b> (Soutien Investissement Agricole Productif) – investissements productifs, sous-dispositif « Modernisation des exploitations agricoles » du FEADER 2023-27 dans le cadre des cahiers des charges publiés par le Conseil régional. Un seul dossier est finançable sur ces deux mesures sur la durée de programmation du FEADER 2023-2027. Le taux d'aide publique et les bonifications possibles sont celles du cahier des charges du Conseil régional, ces taux s'appliquent en fonction de la liste des investissements éligibles annexée au cadre d'intervention de la mesure précitée.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de base d'aide publique : 30% (répartition 40% Région / 60% FEADER)</li> <li>• Bonifications (cumul max de 50% pour un jeune agriculteur ou un nouvel agriculteur) : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ + 10% pour les jeunes agriculteurs ou nouveaux agriculteurs,</li> <li>○ + 10% pour exploitations engagées en agriculture biologique ou autre SIQO.</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Il est possible d'accompagner sur la durée du CAP : un dossier « CAPEX », un dossier « SIAP » (Modernisation) et un dossier « SIAP » (Risques climatiques) par exploitation.</b></p>
<b>Indicateurs de suivi</b>	<p>Nombre d'exploitations bénéficiaires Montant des investissements réalisés Montant des aides attribuées</p>
<b>Indicateurs de résultats</b>	<p>Nombre de projets financés sur 4 ans</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Projets SIAP : 33 dossiers</li> <li>• Projets CAPEX : 41 dossiers</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	2021 – 2025
<b>Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	CRA CVL
<b>Partenariat</b>	CAs, CEL, OP, Laiteries
<b>Coût total estimé</b>	<b>Coût total 3 700 000€</b>
<b>Aide régionale sollicitée</b>	<p><b>Aide régionale sollicitée 663 510,50€ ainsi réparti :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 20% pour CAPEX soit 132 702,10 €</li> <li>• 80% pour SIAP soit 530 808,40 €</li> </ul>

**AXE C : Maintenir et développer la performance technique, économique et sanitaire des exploitations**

<p><b>Participation autres financeurs</b></p>	<p>FEADER, Conseils départementaux ayant signé une convention avec le Conseil régional. Eventuels AAP de France AgriMer</p>
<p><b>Observations</b></p>	<p>Les dossiers investissements entre 5 000 et 12 500 euros sont à viser par une OP ou OPA. La CRACVL en assure l'instruction. * <b>Définition du jeune agriculteur</b> : il s'agit ici du jeune agriculteur tel que défini au 4.1.5 du Plan stratégique national, qui a bénéficié de la Dotation jeune agriculteur (DJA) et qui s'est installé au cours des cinq années précédant la demande d'aide. Dans ce dernier cas, les candidats doivent satisfaire à toutes les autres exigences de la définition des jeunes agriculteurs (y compris la condition d'âge). Pour les Jeunes agriculteurs en cours d'installation : le dossier est éligible uniquement si le Jeune agriculteur détient l'accusé de réception de dépôt de la DJA (Dotation Jeune agriculteur) lors du dépôt de la demande d'aide d'investissement agricole. Puis le soutien à l'investissement agricole sera accordé après présentation de la décision attributive de la DJA. **<b>Définition du Nouvel Agriculteur</b> : bénéficiaire de la dotation Nouvel Agriculteur (délibération CPR 23.03.12.05 du 17 mars 2023) Pour les Nouveaux Agriculteurs en cours d'installation : le dossier est éligible uniquement si le Nouvel Agriculteur détient l'accusé de réception de dépôt de la DNA (Dotation Nouvel Agriculteur) lors du dépôt de la demande d'aide d'investissement agricole. Puis le soutien à l'investissement agricole sera accordé après présentation de la décision attributive de la DNA.</p>

**AXE C : Maintenir et développer la performance technique, économique et sanitaire des exploitations**

<b>ACTION C2 : Assurer la rentabilité des ateliers laitiers et fromagers</b>	
<b>Contexte</b>	<p>La rentabilité de l'atelier caprin est un facteur clé de pérennité des exploitations caprines sur le territoire. Avec les prix des intrants qui ne cessent d'augmenter, les aléas climatiques, les incertitudes des marchés, les marges d'ajustement se réduisent et ne laissent que peu de place à l'approximation. C'est en ce sens que le comité de filière a souhaité reconduire cette action, primordiale dans l'accompagnement des producteurs sur le terrain.</p> <p style="background-color: yellow;"><b>Ajustement à mi-parcours du nombre d'appuis techniques.</b></p>
<b>Objectifs</b>	<p>Pour les éleveurs laitiers : les accompagner dans une meilleure gestion de leur production en maîtrisant leurs coûts de production. Pour les fromagers : les accompagner dans la vente de leur produit « au juste prix ». Il s'agit donc de connaître son coût de production pour améliorer sa performance économique d'une part et valoriser ses produits.</p> <p>Un certain nombre d'éleveurs rencontrant des difficultés n'ont pas accès à l'appui technique ou à la formation, par manque de moyen mais aussi de connaissance des outils proposés. S'y ajoute parfois un manque de temps, de motivation ou d'intérêt. Argumenter et convaincre : l'objectif est donc d'aller à leur rencontre pour les informer et les inciter à entrer dans les dispositifs d'accompagnement et de conseil. Poursuivre les appuis techniques individuels auprès des éleveurs afin d'assurer la pérennité des exploitations caprines</p>
<b>Contenu de l'action</b>	<p><b>C2.1/ Coûts de production « primo-adhérent » et valorisation des résultats</b></p> <p>Cet AT est réservé aux éleveurs n'ayant jamais réalisé de coût de production. Objectif : Inciter à faire ce travail chaque année. Objectif : <b>45 élevages</b></p> <p><b>C2.2/ Donner accès aux éleveurs non adhérents au contrôle de performance</b></p> <p>Objectif : <b>23 élevages</b> accompagnés sur 5 demi-journées</p> <p><b>C2.3/ Appui technique pluridisciplinaire "Reproduction"</b></p> <p>L'évolution du contexte réglementaire et sociétal amène les éleveurs à réfléchir sur une gestion différente des mises-bas, il s'agit donc de les accompagner dans cette réflexion. Objectif : <b>60 élevages</b> / 1 AT = 1 jour</p> <p><b>C2.4/ Etude et conseil technico-économique rendement fromager</b></p> <p>Etude sur la mise en place d'un outil de diagnostic du rendement fromager associé à l'incidence technico-économique</p> <p>Réalisation de conseil dans les ateliers fromagers pour accompagner les éleveurs sur l'amélioration des rendements</p>
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	<b>OPA - CL - Service régional transformation laitière - IDELE</b>
<b>Indicateurs de résultats</b>	

**AXE C : Maintenir et développer la performance technique, économique et sanitaire des exploitations**

<b>Indicateurs de suivi</b>	Nombre d'éleveurs engagés
<b>Calendrier</b>	2021-2025
<b>Pilote de la mise en œuvre</b>	CRACVL
<b>Partenariat</b>	OPA
<b>Coût total estimé</b>	<p><b>TOTAL : 91 575€</b></p> <p>C2.1/ <b>26 950€</b></p> <p>45 coûts de production x 550€ maximum/jr = <b>24 750€</b></p> <p>Valorisation résultats : 4 jours x 550 € maximum/j = 2 200 €</p> <p>C2.2/</p> <p>23 élevages x 2,5 jrs x 550€ maximum/jr = <b>31 625€</b></p> <p>C2.3/</p> <p>60 élevages x 1jr x 550€maximum/jr = <b>33 000€</b></p> <p>Mise en place de l'outil :</p> <p>Expertise technique/coordination : 2.5 jours (Service régional transformation laitière) = 1 375€</p> <p>Réalisation de l'outil : 1.5 jours * 5 conseillers (INOSYS + Idele) 550 € maximum = 4 125 €</p> <p>Appui technique : 30 élevages fromagers x 0,5 jour x 550 € maximum = 8 250 €</p>
<b>Aide régionale sollicitée</b>	<p><b>TOTAL 50%de 91 575€ = 45 787,50 €</b></p> <p><b>C2.1 : 50% de 26 950€ = 13 475€</b></p> <p><b>C2.2 : 50% de 31 625€ = 15 812,50€</b></p> <p><b>C2.3 : 50% de 33 000€ = 16 500€</b></p>
<b>Participation autres financeurs</b>	

**AXE C : Maintenir et développer la performance technique, économique et sanitaire des exploitations**

**ACTION C3 : Maillage territorial du conseil en élevage**

<p><b>Contexte</b></p>	<p>La densité d'éleveurs caprins ainsi que l'équilibre entre fromager fermier et laitier est à maintenir en particulier dans notre région intermédiaire où l'élevage est fragile. L'enjeu est de maintenir l'activité d'élevage sur tout le territoire du Centre-Val de Loire et d'accompagner tous les éleveurs dans leurs multi-performances (économiques, environnementales, sociales...). En 2019 et 2020, ce sont 506 accompagnements de conseils en contrôle de performance et en transformation fromagère à la ferme qui ont été réalisés chez 253 exploitations. Ces accompagnements ont permis d'apporter du conseil technique à l'ensemble des exploitations de la région, pour toutes les demandes des éleveurs quel que soit leurs situations géographiques. Un accès au conseil a donc été possible pour les exploitations situées dans des zones non couvertes par d'autres services.</p> <p>Par ailleurs, ces accompagnements ont été d'autant plus précieux durant la crise du COVID-19. En effet, des enquêtes téléphoniques ont été réalisées par les conseillers élevage auprès des fromagers fermiers (mixtes) de leur département. Ces appels ont permis d'échanger sur la situation de l'exploitation face aux évolutions du contexte (perte de débouchés, difficultés rencontrées, etc.), de recenser les besoins et surtout de garder le lien avec les éleveurs. En parallèle, une note technique a été produite pour accompagner et conseiller les éleveurs laitiers vis-à-vis de la baisse de production demandée par les laiteries.</p> <p>Un travail régional est aujourd'hui en cours afin de proposer un nouvel outil d'accompagnement, basé sur les 3 piliers de la durabilité et permettant ainsi de fournir une démarche de progrès à l'éleveur. Ce travail est en test en filière bovin-lait et sera repris, fonction des premiers résultats, en filière caprine pour le prochain CAP Filière.</p>
<p><b>Objectifs</b></p>	<p>Promouvoir et expliquer en élevage la plus-value de connaître et maîtriser ses données d'élevage (notamment au travers du contrôle de performances).</p>
<p><b>Contenu de l'action</b></p>	<p>Maintien du maillage élevage (base 253 exploitations) : conforter les actions de maintien de l'élevage et de conseil aux éleveurs dans la région qui s'appuient sur 2 piliers, portés par les Chambres d'agriculture et les Conseils Elevage, lors de leurs visites. Les visites d'élevages réalisées dans le cadre du contrôle de performance permettent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la collecte de données en élevage fiables et qualifiées dans le cadre du schéma génétique français, et dans le règlement zootechnique européen (RZE). Les éleveurs bénéficient d'indicateurs fiables et contrôlés, de la qualification de la performance lait et de l'indexation des animaux.</li> <li>- un « maillage élevage » territorial et de proximité, avec la diffusion des messages techniques et des orientations locales et régionales, ainsi que le maintien de services quotidiens. Ce maillage permet d'être à l'écoute des éleveurs, de déployer un travail en réseau, avec des réponses collectives à des problématiques de terrain.</li> </ul> <p>Le service « contrôle de performance » comprend au minimum une intervention en élevage d'une demi-journée par an. A cela s'ajoute l'accompagnement technique du service régional transformation laitière qui accompagne les éleveurs caprins de la région Centre-Val de Loire en transformation fromagère à la ferme.</p> <p>Cette demi-journée permet, en plus de l'action technique contractualisée, d'avoir un échange avec l'éleveur : transmission d'informations à l'élevage ou remontée vers la structure Conseil Elevage d'informations du terrain (besoins, problématiques, actions locales à engager</p>

**AXE C : Maintenir et développer la performance technique, économique et sanitaire des exploitations**

	collectivement etc...)). Sur la base du nombre d'adhérents au contrôle de performances en 2018 :																		
	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Adhérents Caprins</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Cher</td> <td>40</td> </tr> <tr> <td>Service régional transformation laitière</td> <td>Moyenne rdv/an = 32</td> </tr> <tr> <td>Eure-et-Loir</td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>Indre</td> <td>67</td> </tr> <tr> <td>Indre-et-Loire</td> <td>64</td> </tr> <tr> <td>Loir-et-Cher</td> <td>28</td> </tr> <tr> <td>Loiret</td> <td>18</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL</b></td> <td><b>253</b></td> </tr> </tbody> </table>		Adhérents Caprins	Cher	40	Service régional transformation laitière	Moyenne rdv/an = 32	Eure-et-Loir	4	Indre	67	Indre-et-Loire	64	Loir-et-Cher	28	Loiret	18	<b>TOTAL</b>	<b>253</b>
	Adhérents Caprins																		
Cher	40																		
Service régional transformation laitière	Moyenne rdv/an = 32																		
Eure-et-Loir	4																		
Indre	67																		
Indre-et-Loire	64																		
Loir-et-Cher	28																		
Loiret	18																		
<b>TOTAL</b>	<b>253</b>																		
	<b>A mi-parcours :</b>																		
	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Adhérents Caprins</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Cher</td> <td>40</td> </tr> <tr> <td>Service régional transformation laitière</td> <td>Moyenne rdv/an = 32</td> </tr> <tr> <td>Eure-et-Loir</td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>Indre</td> <td>67</td> </tr> <tr> <td>Indre-et-Loire</td> <td>64</td> </tr> <tr> <td>Loir-et-Cher</td> <td>28</td> </tr> <tr> <td>Loiret</td> <td>18</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL</b></td> <td><b>253 221</b></td> </tr> </tbody> </table>		Adhérents Caprins	Cher	40	Service régional transformation laitière	Moyenne rdv/an = 32	Eure-et-Loir	4	Indre	67	Indre-et-Loire	64	Loir-et-Cher	28	Loiret	18	<b>TOTAL</b>	<b>253 221</b>
	Adhérents Caprins																		
Cher	40																		
Service régional transformation laitière	Moyenne rdv/an = 32																		
Eure-et-Loir	4																		
Indre	67																		
Indre-et-Loire	64																		
Loir-et-Cher	28																		
Loiret	18																		
<b>TOTAL</b>	<b>253 221</b>																		
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	CA 18, CA 28, CA 36, SCEL 41, TCEL et Alysé																		
<b>Indicateurs de résultats</b>	Nombre d'adhérents au contrôle de performance (maintien du taux de pénétration a minima de 37%)																		
<b>Indicateurs de suivi</b>	Nombre d'exploitants ayant bénéficié de l'action et le nombre de visites réalisées																		
<b>Calendrier</b>	2021-2025																		
<b>Pilote de la mise en œuvre</b>	CRA CVL																		
<b>Partenariat</b>																			
<b>Coût total estimé</b>	<b>TOTAL = 260 700€</b> <b>(253 exploitations x 0,5 jour x 550 €/jour x 2 ans) + (221 exploitations x 0,5 jour x 550 €/jour x 2 ans) = 139 150€ + 121 550€ = 260 700€</b>																		
<b>Aide régionale sollicitée</b>	<b>Aide 50% = 130 350€</b>																		

**AXE C : Maintenir et développer la performance technique, économique et sanitaire des exploitations**

	<b>260 700€ *50% = 130 350€</b>
<b>Participation autres financeurs</b>	Autofinancement des bénéficiaires

**AXE C : Maintenir et développer la performance technique, économique et sanitaire des exploitations**

<b>ACTION C4 : Maillage vétérinaire</b>	
<b>Contexte</b>	La densité des vétérinaires ruraux en région Centre-Val de Loire tend à diminuer, la surface à couvrir pour chacun d'entre eux augmente et certains éleveurs rencontrent des difficultés à trouver leur vétérinaire. Or, le maintien des services de proximité (vétérinaires, concessionnaires, techniciens spécialisés, ...) est essentiel au maintien de l'attractivité des filières agricoles. Cette action a déjà été mise en place sur la région de façon ponctuelle en 2019 avec pour conséquence la venue d'une classe de 40 élèves vétérinaires dont 6 ayant obtenu un stage en région.
<b>Objectifs</b>	Faire découvrir aux élèves vétérinaires le métier en milieu rural ainsi que la région Centre-Val de Loire, ses atouts et ses opportunités en termes d'installation ou de vie quotidienne.
<b>Contenu de l'action</b>	Organiser, en lien avec les filières élevage de ruminants, des rencontres entre des étudiants vétérinaires et les professionnels de la région (URGTV, GDS, Eleveurs, Interprofessions ...) afin de faire découvrir la région Centre-Val de Loire, ses spécificités et l'intérêt de la spécialité « rurale ».  <b>3 rencontres sur la période du CAP</b>
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	URGTV
<b>Indicateurs de résultats</b>	Nombre d'étudiants ayant participé à ces rencontres et école(s) concernée(s)  Nombre d'étudiants réalisant leur stage en Centre-Val de Loire
<b>Indicateurs de suivi</b>	Nombre de rencontres organisées
<b>Calendrier</b>	2021 – 2025
<b>Pilote de la mise en œuvre</b>	CRA CVL
<b>Partenariat</b>	
<b>Coût total estimé</b>	<b>TOTAL = 19 500 € dont 6 500 € pour la filière caprine</b>  <b>Rencontre étudiants vétérinaires / profession / filières</b> Coûts logistiques (transport et hébergement des étudiants, salles, impressions...), intervenants, communication, ... = 6 500 € ☐ 3 réunions x 6 500 € = 19 500 € Chaque filière investie dans l'action participera à la même hauteur
<b>Aide régionale sollicitée</b>	<b>TOTAL = 50% de 6 500€ = 3 250€</b>  Chaque filière investie dans l'action participera pour 1/3 dans l'aide apportée à l'action  (1/3 CAP Bovin viande, 1/3 CAP Bovins Lait, 1/3 CAP Caprins)

**AXE C : Maintenir et développer la performance technique, économique et sanitaire des exploitations**

<b>Participation autres financeurs</b>	CAP Bovin-Lait, CAP Bovin-viande et autofinancement du porteur de l'action
--	--

**AXE C : Maintenir et développer la performance technique, économique et sanitaire des exploitations**

<b>ACTION C5 : Faciliter le travail au moment des mises-bas et la gestion des jeunes</b>	
<b>Contexte</b>	Les problématiques d'astreintes, de contraintes de l'élevage, d'amélioration des conditions de travail sont une vraie préoccupation pour les éleveurs installés. La période des mises-bas est particulièrement prenante pour les éleveurs. Dans l'enquête 2016, de nombreux producteurs avaient jugé les mises-bas et l'alimentation des jeunes comme une tâche pénible.
<b>Objectifs</b>	Proposer des repères de conception d'un « chantier » de Mises-bas qui facilite la collecte et la distribution d'un colostrum de qualité si besoin thermisé.
<b>Contenu de l'action</b>	<p><b>Réunir un groupe de travail, piloté par une ergonome, afin d'élaborer un protocole, de mener un travail d'étude et de synthèse.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire une synthèse des connaissances acquises sur le colostrum</li> <li>- Élaborer un protocole, un guide des bonnes pratiques à mettre à l'épreuve du travail réel en élevage. Ce travail s'appuiera sur des études déjà existantes et sur des experts régionaux</li> <li>- Diffusion auprès des éleveurs : Conception d'un document synthétique</li> </ul>
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	Ergonome CA18 - Conseillers caprins - Conseillers CL
<b>Indicateurs de résultats</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- proposition de repères</li> <li>- Guide</li> </ul>
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunion du groupe</li> <li>- Visites d'observations en élevage</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	2021-2025
<b>Pilote de la mise en œuvre</b>	CRACVL - CA18
<b>Partenariat</b>	CA - CL - IDELE
<b>Coût total estimé</b>	<p><b>TOTAL : 23 100 €</b></p> <p>Pilotage/Coordination/expertise ergonomie : 13 jours x 550 € maximum/jour = 7 150 €</p> <p>Expertise / suivis : 3 conseillers caprins x 6 jours x 550 € maximum/jour = 9 900 €</p> <p>Observations terrain/suivis élevage : 6 conseillers CL x 1.5 jours * 550 € maximum/jour = 4 950 €</p> <p>Elaboration d'un document de synthèse : 2 jours x 550 € = 1 100 €</p> <p>2 jours pour l'élaboration d'un document de synthèse</p>
<b>Aide régionale sollicitée</b>	<b>TOTAL : 50% = 11 550 €</b>
<b>Participation autres financeurs</b>	

**AXE C : Maintenir et développer la performance technique, économique et sanitaire des exploitations**

<b>ACTION C6 : Mise à jour du référentiel travail en élevage caprin</b>	
<b>Contexte</b>	Les problématiques d'astreintes, de contraintes de l'élevage, d'amélioration des conditions de travail sont une vraie préoccupation pour les éleveurs installés. Pour bien dimensionner les projets des futurs nouveaux installés, il est important de pouvoir se baser sur des repères fiables.
<b>Objectifs</b>	Bénéficiaire de repères "travail" pour l'installation d'ateliers caprins ou des aménagements.
<b>Contenu de l'action</b>	Les derniers repères "Travail" en élevage caprin datent de 2010. En 10 ans, la mécanisation des ateliers, la main d'œuvre et la taille des troupeaux a évolué. Cela nécessite une mise à jour des référentiels. Réflexion sur l'incidence de l'efficacité du travail, identification de seuils de productivité. 63 jours
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	IDELE, OPA, CRA CVL
<b>Indicateurs de résultats</b>	Nouveaux repères Elaboration du guide
<b>Indicateurs de suivi</b>	Réunion de groupe
<b>Calendrier</b>	2021-2025
<b>Pilote de la mise en œuvre</b>	CRACVL
<b>Partenariat</b>	
<b>Coût total estimé</b>	<b>TOTAL : 36 650 €</b> Synthèse bibliographique : 3 jours x 550 € maximum/jour = 1 650 € Enquêtes de terrain : 1,5 jours x 30 enquêtes x 550 € maximum/jour = 24 750 € Traitement des données : 6 conseillers x 2,5 jours x 550€ maximum/jour = 8 250 € Diffusion : frais d'impression document = 2 000 €
<b>Aide régionale sollicitée</b>	<b>50 % = 18 325 €</b>
<b>Participation autres financeurs</b>	50% CRACVL impression

**AXE C : Maintenir et développer la performance technique, économique et sanitaire des exploitations**

**ACTION C7 : GDS Centre – actions sanitaires**

<p><b>Contexte et problématique de la filière</b></p>	<p>La problématique est directe : le sanitaire est un enjeu économique dans la production mais aussi un enjeu crucial dans la commercialisation. Pour garantir une prévention et une lutte efficace contre les pathologies animales et la sécurité alimentaire, les actions doivent être collectives. C'est donc ce à quoi s'attachent GDS Centre et les six GDS de la région. Les élus représentant l'ensemble des éleveurs sont animés par quatre grandes valeurs que sont le mutualisme, la solidarité, la proximité et le service aux éleveurs. Tous les éleveurs de la région sont ainsi traités équitablement, avec un souci d'indépendance, de confidentialité et d'impartialité.</p> <p>Il est important de rappeler que ce suivi sanitaire n'est pas figé, les programmes s'ajustent aux enjeux actuels des éleveurs et des exigences de la société : une grande exigence de contenir les maladies, l'émergence de nouvelles avec le changement climatique, le changement des pratiques d'élevage, un développement de la résistance aux traitements changeant les moyens de prévention comme de lutte... La force des GDS est de pouvoir s'appuyer sur un réseau, renforçant à la fois l'expertise et la possibilité de mutualiser des recherches dans l'intérêt des éleveurs.</p> <p>Or, sans soutien financier, les producteurs ne peuvent pas assumer financièrement seuls les tests et analyses qui leur sont demandés. Les GDS se mobilisent avec leurs propres moyens pour préparer chacun à l'avenir mais la démarche sanitaire doit pouvoir être faite chez tous pour éviter la sanction commerciale. L'aide financière a donc un vrai poids pour la filière.</p>
<p><b>Objectifs de la filière</b></p>	<p>GDS Centre et les six GDS de la région poursuivent deux principaux objectifs.</p> <p>Le premier consiste à améliorer la santé publique par l'amélioration de la santé animale, en mettant en place des actions de prévention et de lutte contre les zoonoses et les agents pathogènes pouvant avoir des conséquences pour la santé humaine.</p> <p>Le second objectif est d'accompagner au mieux les éleveurs pour leur permettre de pérenniser leur activité et de conserver leurs marchés. Or, les enjeux sanitaires représentent aujourd'hui un poids important dans les négociations commerciales, que ce soit sur le plan international ou sur le plan local (Influenza aviaire, Fièvre porcine africaine, FCO, BVD pour ne citer que l'actualité).</p>
<p><b>Contenu de l'action</b></p>	<p><b>C7.1 - Assurer une gestion exemplaire des maladies faisant l'objet d'un programme de surveillance réglementé</b></p> <p>Maintien de la surveillance de la brucellose</p> <p><b>C7.2 - Renforcer la lutte contre les maladies avec une prévalence sanitaire importante</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser la lutte contre la Paratuberculose caprine</li> <li>- Surveillance des maladies abortives</li> </ul> <p>⇒ <i>Visites vétérinaires, prélèvements et analyses dans le cadre d'une introduction, d'une prophylaxie, d'un plan collectif, d'un assainissement ou d'un avortement</i></p> <p><b>C7.3 - Assurer un accompagnement optimal des éleveurs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminuer l'impact des élevages sur l'environnement</li> </ul> <p>⇒ <i>Recherche d'un usage plus raisonné des médicaments et sensibilisations aux méthodes complémentaires, amélioration du bien-être animal (formations, audits, accès matériels et prestations), gestion des DASRI, action qualité de l'eau</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aide au diagnostic</li> </ul> <p>⇒ <i>Visites vétérinaires, prélèvements, autopsies, analyses et accompagnement technique (expertise) pour l'ensemble des espèces animales (dont CAEV)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner les éleveurs dans le développement des circuits courts</li> </ul>

**AXE C : Maintenir et développer la performance technique, économique et sanitaire des exploitations**

	<p>⇒ <i>Réalisation d'autocontrôles pour les produits lait cru/carnés, aide au diagnostic (notamment pour le dépistage et l'assainissement dans des cas de Listeria et de staphylocoques)</i></p> <p><b>C7.4 - Autres actions réalisées et transversales – sans demande de financement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser la diffusion de connaissances</li> <li>- Concilier technique et sanitaire pour une amélioration des performances globales des exploitations</li> <li>- Participation aux plans d'urgence</li> </ul> <p>⇒ <i>Formations techniques, visites, communication individualisée ou collective (site internet, mailing, fiches techniques), visites vétérinaires, prélèvements, autopsies, analyse et accompagnement technique, formations spécifiques reconnues par les plans nationaux, aide à la désinfection de l'exploitation contaminée, aide à la prise de décision dans le cadre de la cellule de crise, accompagnement moral et financier des élevages contaminés.</i></p>
<p><b>Bénéficiaire de la subvention</b></p>	<p>100% de l'aide sollicitée est destinée aux détenteurs Et chacun est informé du montant de l'accompagnement financier du Conseil régional</p>
<p><b>Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b></p>	<p><u>Indicateurs de résultats et de suivi :</u></p> <p><b>C7.1 - Assurer une gestion exemplaire des maladies faisant l'objet d'un programme de surveillance réglementé</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Brucellose : Taux de réalisation à la date de fin de campagne</li> </ul> <p>⇒ <i>Nombre d'élevages caprins prélevés par rapport au nombre d'élevages programmés en prophylaxie</i></p> <p><b>C7.2 - Renforcer la lutte contre les maladies avec une prévalence sanitaire importante</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Paratuberculose caprine             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Type de dépistage</li> </ul> </li> </ul> <p>⇒ <i>Assainissement (A) Qualification (Q) Généralisé (G)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Taux d'élevages dépistés</li> </ul> <p>⇒ <i>Nombre d'élevages dépistés par rapport au nombre d'élevages du département</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Taux d'élevages infectés</li> </ul> <p>⇒ <i>Nombre d'élevages infectés (au moins 1 PCR indiv POS) par rapport au nombre d'élevages dépistés</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Niveau de suivi des cheptels infectés</li> </ul> <p>⇒ <i>Nombre de cheptels concernés par une visite par rapport au nombre d'élevages infectés</i></p> <p><b>C7.3 - Assurer un accompagnement optimal des éleveurs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner les éleveurs dans le développement des circuits courts</li> <li>- Surveillance des maladies abortives             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Niveau de suivi des avortements (à l'échelle des cheptels)</li> </ul> </li> </ul> <p>⇒ <i>Nombre de cheptels ayant fait une déclaration rapport au nombre total de cheptels</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Niveau de suivi des avortements (à l'échelle de l'animal)</li> </ul> <p>⇒ <i>Nombre d'animaux ayant fait l'objet d'une déclaration à l'avortement par rapport au nombre de femelles reproductrices (femelles de 6 mois déclarées à l'EDE tous les ans)</i></p> <p>⇒ <i>Nombre d'analyses fromagères par rapport au nombre de cheptels adhérents</i></p> <p>⇒ <i>Nombre de visites techniques réalisées suite à un accident sanitaire ou technologique par rapport au nombre de cheptels faisant l'objet d'analyses</i></p> <p>⇒ <i>Nombre de dossiers suivis au niveau du GBPH ou autre formation d'hygiène</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminuer l'impact des élevages sur l'environnement</li> </ul>

**AXE C : Maintenir et développer la performance technique, économique et sanitaire des exploitations**

	<p>⇒ Nombre d'éleveurs ayant acheté un fût de DASRI</p> <p>⇒ Nombre d'éleveurs participants à des collectes de suivi de la qualité de l'eau</p> <p>⇒ Nombre de bilans parasitaires réalisés (dosage pepsinogène, coproscopie)</p> <p>- Aide au diagnostic</p> <p>⇒ Nombre de dossiers suivis par le GDS dans le cadre de l'aide au diagnostic</p>																				
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	2021 – 2025																				
<b>Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	GDS Centre																				
<b>Partenariat</b>	Etat, vétérinaires et laboratoires d'analyse																				
<b>Coût total estimé</b>	<p><b>COUT TOTAL 598 375.30€</b></p> <table border="1"> <tr> <td colspan="2"><b>C7.1 - Assurer une gestion exemplaire des maladies faisant l'objet d'un programme de surveillance réglementé = 139 454,88€</b></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Coût estimé</td> </tr> <tr> <td>Brucellose</td> <td>133 410.92 €</td> </tr> <tr> <td>Paratuberculose caprine</td> <td>6 043.96 €</td> </tr> <tr> <td colspan="2"><b>C7.2 - Renforcer la lutte contre les maladies avec une prévalence sanitaire importante = 67 037,76€</b></td> </tr> <tr> <td>Maladies abortives</td> <td>67 037.76 €</td> </tr> <tr> <td colspan="2"><b>C7.3 - Assurer un accompagnement optimal des éleveurs = 391 882,66€</b></td> </tr> <tr> <td>Accompagner les éleveurs dans le développement de circuits courts</td> <td>340 240.98 €</td> </tr> <tr> <td>Diminuer l'impact des élevages sur l'environnement</td> <td>15 155.08 €</td> </tr> <tr> <td>Aide au diagnostic</td> <td>36 486.60 €</td> </tr> </table>	<b>C7.1 - Assurer une gestion exemplaire des maladies faisant l'objet d'un programme de surveillance réglementé = 139 454,88€</b>			Coût estimé	Brucellose	133 410.92 €	Paratuberculose caprine	6 043.96 €	<b>C7.2 - Renforcer la lutte contre les maladies avec une prévalence sanitaire importante = 67 037,76€</b>		Maladies abortives	67 037.76 €	<b>C7.3 - Assurer un accompagnement optimal des éleveurs = 391 882,66€</b>		Accompagner les éleveurs dans le développement de circuits courts	340 240.98 €	Diminuer l'impact des élevages sur l'environnement	15 155.08 €	Aide au diagnostic	36 486.60 €
<b>C7.1 - Assurer une gestion exemplaire des maladies faisant l'objet d'un programme de surveillance réglementé = 139 454,88€</b>																					
	Coût estimé																				
Brucellose	133 410.92 €																				
Paratuberculose caprine	6 043.96 €																				
<b>C7.2 - Renforcer la lutte contre les maladies avec une prévalence sanitaire importante = 67 037,76€</b>																					
Maladies abortives	67 037.76 €																				
<b>C7.3 - Assurer un accompagnement optimal des éleveurs = 391 882,66€</b>																					
Accompagner les éleveurs dans le développement de circuits courts	340 240.98 €																				
Diminuer l'impact des élevages sur l'environnement	15 155.08 €																				
Aide au diagnostic	36 486.60 €																				
<b>Aide Régionale</b>	<p><b>HORS CAP</b></p> <p><b>TOTAL SUBVENTION = 285 801.79 €</b></p> <p>Montant reversé aux éleveurs sous réserve des conventions annuelles avec le Conseil Régional</p> <table border="1"> <tr> <td colspan="2"><b>C7.1 - Assurer une gestion exemplaire des maladies faisant l'objet d'un programme de surveillance réglementé = 82 301,96€</b></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Aide régionale</td> </tr> <tr> <td>Brucellose</td> <td>82 301.96 €</td> </tr> <tr> <td>Paratuberculose caprine</td> <td>0.00 €</td> </tr> <tr> <td colspan="2"><b>C7.2 - Renforcer la lutte contre les maladies avec une prévalence sanitaire importante = 8 945,26€</b></td> </tr> <tr> <td>Maladies abortives</td> <td>8 945.26 €</td> </tr> <tr> <td colspan="2"><b>C7.3 - Assurer un accompagnement optimal des éleveurs = 194 554,57€</b></td> </tr> <tr> <td>Accompagner les éleveurs dans le développement de circuits courts</td> <td>168 585.79 €</td> </tr> <tr> <td>Diminuer l'impact des élevages sur l'environnement</td> <td>5 175.04 €</td> </tr> <tr> <td>Aide au diagnostic</td> <td>20 793.74 €</td> </tr> </table>	<b>C7.1 - Assurer une gestion exemplaire des maladies faisant l'objet d'un programme de surveillance réglementé = 82 301,96€</b>			Aide régionale	Brucellose	82 301.96 €	Paratuberculose caprine	0.00 €	<b>C7.2 - Renforcer la lutte contre les maladies avec une prévalence sanitaire importante = 8 945,26€</b>		Maladies abortives	8 945.26 €	<b>C7.3 - Assurer un accompagnement optimal des éleveurs = 194 554,57€</b>		Accompagner les éleveurs dans le développement de circuits courts	168 585.79 €	Diminuer l'impact des élevages sur l'environnement	5 175.04 €	Aide au diagnostic	20 793.74 €
<b>C7.1 - Assurer une gestion exemplaire des maladies faisant l'objet d'un programme de surveillance réglementé = 82 301,96€</b>																					
	Aide régionale																				
Brucellose	82 301.96 €																				
Paratuberculose caprine	0.00 €																				
<b>C7.2 - Renforcer la lutte contre les maladies avec une prévalence sanitaire importante = 8 945,26€</b>																					
Maladies abortives	8 945.26 €																				
<b>C7.3 - Assurer un accompagnement optimal des éleveurs = 194 554,57€</b>																					
Accompagner les éleveurs dans le développement de circuits courts	168 585.79 €																				
Diminuer l'impact des élevages sur l'environnement	5 175.04 €																				
Aide au diagnostic	20 793.74 €																				
<b>Participation autres financeurs</b>	Autofinancement des éleveurs en direct et à travers la mutualisation des GDS (fonds propres et caisses de solidarité)																				

**AXE D : Mettre en avant et favoriser l'attractivité du territoire, de la filière et de ses métiers pour pérenniser la production en région Centre-Val de Loire**

**ACTION D1 : Préparer les éleveurs à la transmission de leur exploitation et accompagner les repreneurs**

<p><b>Contexte</b></p>	<p>La transmission des exploitations se complexifie, en particulier à cause des capitaux de plus en plus importants. Dans le CAP 3ème génération, 28 nouvelles exploitations ont été rencontrées dans cette démarche. Le CAP 3G a également permis de continuer le suivi des exploitations nouvellement rencontrées dans le CAP 2G. Ce travail en amont permet de faire le lien ensuite avec de potentiels repreneurs et les PAI.</p>
<p><b>Objectifs</b></p>	<p>Aider les éleveurs à préparer la transmission de leur exploitation. Faciliter la reprise des exploitations caprines et accompagner les repreneurs.</p>
<p><b>Contenu de l'action</b></p>	<p><b>Réaliser un suivi spécifique des éleveurs qui souhaitent transmettre leur exploitation par un binôme de conseillers.</b></p> <p>A partir d'un repérage issu des relations établies entre le conseiller (OPA, Laiterie) et l'éleveur). Cette action vient en complémentarité des repérages territoriaux pour les éleveurs qui ne sont pas suivis par un conseiller OPA.</p> <p>Intervention <b>jusqu'à 10 ans avant la transmission</b> pour les éleveurs qui souhaitent arrêter l'activité et ceux qui envisagent de développer leur exploitation sans penser aux conditions reprises.</p> <p style="padding-left: 40px;">1. <b>Elaboration d'une liste d'éleveurs à accompagner</b> par les conseillers OPA et Laiteries 2. <b>Visites par élevage :</b></p> <p>- <b>1ère visite : Sensibilisation et réalisation d'une synthèse (1 jour x 2 personnes)</b> Par le <u>binôme de conseillers</u> : 1 conseiller élevage et 1 conseiller transmission (temps en élevage et temps de préparation et de synthèse) : constats, état des besoins, recueil d'informations, travail sur la stratégie d'entreprise et sensibilisation, préfiguration d'un plan d'actions...</p> <p><i>Si l'éleveur ne souhaite pas poursuivre le dispositif, la prestation s'arrête.</i></p> <p>- <b>2ème visite : Échange et propositions d'actions (1/2 journée):</b> <u>Par le conseiller transmission</u> - <b>Suivi de mise en œuvre (1/2 journée)</b> des démarches et suivi des réalisations, mise à jour du plan d'actions <b>(au cours des 18 mois)</b> par le <u>conseiller transmission</u></p> <p>- <b>3ème visite ou contact : Point d'avancement 2 à 3 ans après (1/2 journée)</b> <u>Par le conseiller transmission</u> : bilan, vérification de la mise en place du plan d'actions, point sur l'avancement des démarches...</p> <p>☑ 3,5 jours dont 2,5 jours conseillers transmission et 1 jour technicien</p> <p><i>Le conseiller transmission fera le lien avec le conseiller de l'élevage pour les visites 2 et 3.</i></p>
<p><b>Bénéficiaire de la subvention</b></p>	<p>OPA</p>
<p><b>Indicateurs de résultats</b></p>	<p>Evolution du nombre de transmission d'ateliers caprins Nombre de suivis réalisées</p>

**AXE D : Mettre en avant et favoriser l'attractivité du territoire, de la filière et de ses métiers pour pérenniser la production en région Centre-Val de Loire**

<b>Indicateurs de suivi</b>	Nombre de jours sur l'action qui ont mobilisé des financements
<b>Calendrier</b>	2021-2025
<b>Pilote de la mise en œuvre</b>	CRA CVL
<b>Partenariat</b>	Laiteries
<b>Coût total estimé</b>	<p><b>TOTAL = 19 480 €</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Elaboration d'une liste d'éleveurs à accompagner</b></li> <li>- <b>1<sup>ère</sup> visite et réalisation d'une synthèse</b> = 550€ maximum/jour x 2 x 35 exploitations = <b>38 500 €</b> (50% pris en charge par les OPA)</li> <li>- <b>2<sup>ème</sup> visite</b> = 550€ maximum/j x 0,5 jour x 35 exploitations = <b>9 625 €</b></li> <li>- <b>Suivi de mise en œuvre</b> = 550€ maximum/j x 0,5 jour x 35 exploitations = <b>9 625 €</b></li> <li>- <b>3<sup>ème</sup> visite ou contact</b> = 550€ maximum/j x 0,5 jour x 35 exploitations = <b>9 625 €</b></li> </ul> <p><i>Pour mémoire : Animation comité de suivi CRA CVL avec le groupe des conseillers transmission = 1,5 jours par an sur la durée du CAP</i></p> <p><b>Financement de l'action dissocié des budgets des CAP Filière à mi-parcours.</b>  <b>Le suivi de cette action sera toujours demandé et réalisé par le comité de filière caprin.</b>  <b>L'ambition de la filière est portée à 35 exploitations suivies sur la durée du CAP Filière.</b></p>
<b>Aide régionale sollicitée</b>	<b>Aide 50% = 9 740 €</b>
<b>Participation autres financeurs</b>	Autofinancement des bénéficiaires

**AXE D : Mettre en avant et favoriser l'attractivité du territoire, de la filière et de ses métiers pour pérenniser la production en région Centre-Val de Loire**

**ACTION D2 : Prospection de futurs candidats à l'installation et/ou au salariat**

<p><b>Contexte</b></p>	<p>Le renouvellement de génération est un axe de travail essentiel pour pérenniser la production régionale. Il s'agit de mettre en œuvre des actions permettant de créer une synergie entre les différents organismes/services pour porter un message cohérent et positif sur l'installation et/ou le salariat en élevage caprin.</p> <p>Cette action a été reconduite par rapport au précédent CAP Filière car la présence de la filière régionale au salon professionnel CAPR'INOV est importante et permet à la région de s'afficher comme une région caprine pleine d'opportunités.</p>
<p><b>Objectifs</b></p>	<p>Rechercher (hors région Centre-Val de Loire et en région) des candidats à l'installation en élevage caprin. Faire connaître les possibilités pour s'installer en région Centre-Val de Loire à des porteurs de projets et/ou futurs salariés.</p>
<p><b>Contenu de l'action</b></p>	<p><b>D2.1/ Participer au salon professionnel Capr'inov - 2 éditions</b></p> <p>Le salon Capr'inov est le rendez-vous des professionnels de la filière caprine. L'objectif est de représenter la filière caprine régionale à cette occasion pour aller à la recherche de candidats à l'installation. A cette occasion, il est envisagé de créer un livret d'offres d'exploitation à reprendre ou en recherche d'associés permettant de mettre en avant des fermes caprines à reprendre mais également des fermes où la création d'un atelier caprin est envisageable.</p> <p><b>D2.2/ Sessions d'accueil porteurs de projet</b></p> <p>Organiser 2 sessions d'accueil de porteurs de projet sur la durée du CAP Filière en lien avec les services installation/transmission, services élevages, laiteries. A l'occasion des sessions : présentation filière et I/T, puis visites d'exploitation à reprendre ou exploitations avec une installation récente, voire d'une laiterie. Ces sessions seront organisées avec un roulement sur les départements de la région et une synergie devrait être mise en place entre l'organisation de ces sessions entre les filières laitières (bovin-lait et caprins). Un cahier des charges précis sera élaboré et validé en COFIL.</p>
<p><b>Bénéficiaire de la subvention</b></p>	<p>CRIEL, CAs, CEL, PAI/PAT</p>
<p><b>Indicateurs de résultats</b></p>	<p>Outils réalisés, retours sur le stand régional au salon Evolution du nombre d'installations aidées Nombre de porteurs de projet présents lors des sessions d'accueil</p>
<p><b>Indicateurs de suivi</b></p>	<p>Documents de résultats</p>
<p><b>Calendrier</b></p>	<p>2021/2025</p>
<p><b>Pilote de la mise en œuvre</b></p>	<p>CRIEL / CRA CVL</p>
<p><b>Partenariat</b></p>	

**AXE D : Mettre en avant et favoriser l'attractivité du territoire, de la filière et de ses métiers pour pérenniser la production en région Centre-Val de Loire**

<p><b>Coût total estimé</b></p>	<p><b>TOTAL : 58 020€</b></p> <p><b>D2.1/ TOTAL : 43 020 €</b></p> <p>Coût pour 1 édition : 21 510 €</p> <p>Mise en place du stand (coût stand, mobilier, habillage, outils...) et temps de préparation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Coût stand : 13 000 €</li> <li>- Temps d'agent préparation = 12 jours préparation + présence stand conseillers (6dpt) x 550€ maximum/j = 6600€ 1 AOP présence stand soit 2 x 550 € maximum = 1 100 €</li> <li>- Temps CRIEL = 3 jours x 270 € maximum = 810 €</li> </ul> <p><b>D2.2/ TOTAL = 15 000€</b></p> <p>animation : 8 j conseillers par édition x 550€ max/j x 2 sessions = 8 800 € frais stagiaires (entrée, repas, déplacements, hébergement) : 2000€ (100%) x 2 ans = 4 000 € Communication : Sponsorisation réseaux sociaux/impressions flyers/conception... = 1 100 €/sessions = 2 200 €</p>
<p><b>Aide régionale sollicitée</b></p>	<p><b>TOTAL : 29 010€</b></p> <p><b>D2.1/ (50%) : 21 510 €</b></p> <p><b>D2.2/ (50% + 100% frais stagiaires) : 7 500 €</b></p>
<p><b>Participation autres financeurs</b></p>	

**AXE D : Mettre en avant et favoriser l'attractivité du territoire, de la filière et de ses métiers pour pérenniser la production en région Centre-Val de Loire**

<b>ACTION D3 : Favoriser l'emploi qualifié en élevage caprin : CAP MAIN D'ŒUVRE</b>	
<b>Contexte</b>	<p>Les problématiques d'astreintes, de contraintes de l'élevage, d'amélioration des conditions de travail associés à une augmentation de l'activité par Unité de Travail (augmentation taille des troupeaux) doivent amener les éleveurs à développer le recours à la main d'œuvre salariée.</p> <p>Depuis le lancement de l'action CAP Main d'œuvre en 2013, 8 pépinières ont été réalisées. Au total, ce sont 101 stagiaires qui ont été formés, dont en moyenne 50% ont été embauchés à la suite dans un élevage bovins lait ou caprins de la région.</p>
<b>Objectifs</b>	Former de futurs salariés à l'élevage caprin, en mettant en place une pépinière de salariés et futurs salariés en élevages laitiers, grâce à un plan de formation personnalisé.
<b>Contenu de l'action</b>	Proposer une formation professionnalisante à destination de futurs salariés ou salariés d'élevage, adaptée aux besoins de chacun grâce à différents modules : CAP Main d'œuvre. Afin de faciliter la venue de stagiaire de l'ensemble de la région un système de "chèque déplacement domicile/travail" a été mis en place. Par ailleurs, un travail important est mené par le pilote de l'action afin d'informer et recruter des stagiaires à l'échelle de la région.
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	CA37 – convention Chef de file
<b>Indicateurs de résultats</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 4 pépinières de 15 salariés sur la période du CAP</li> <li>- Nombre d'embauches</li> </ul>
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de salariés inscrits en formation et origine géographique</li> <li>- Nombre et thématique des modules de formation proposés</li> <li>- Nombre de candidats et d'éleveurs participants aux opérations « agridating »</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	2021-2025
<b>Pilote de la mise en œuvre</b>	CRACVL
<b>Partenariat</b>	Chambres d'agriculture, Conseil Elevage, Pôle emploi, Groupements d'employeurs, Services de remplacement, CRIEL
<b>Coût total estimé</b>	<p><b>TOTAL = 234 350 €</b></p> <p><b>TOTAL éligible CAP = 117 700€ dont 50 050€ pour la filière caprine</b></p> <p><b>2021-2022</b></p> <p>Coût 53 000€ / pépinière</p> <p>Dont 26 600€ hors CAP : frais des intervenants dans la formation et frais logistiques</p> <p>Dont <b>26 400€ de coût pris en charge CAP</b> Filière pour la phase préparation, recrutement, animation</p> <p>Financement CAP : 48 jours/pépinière x 550 € maximum/jour x 2 pépinières = 52 800€</p> <p>Financement 2/3 CAP Bovins Lait et 1/3 CAP Caprins soit 52 800 € x 1/3 = 17 600 €</p> <p><b>2023 - 2024</b></p> <p>Coût 1 pépinière = 64 175€</p> <p>Dont <b>31 725€ hors CAP</b> : frais des intervenants dans la formation et frais logistiques</p>

**AXE D : Mettre en avant et favoriser l'attractivité du territoire, de la filière et de ses métiers pour pérenniser la production en région Centre-Val de Loire**

	<p>Dont <b>32 450 € de coût</b> pris en charge CAP Filière pour la phase préparation, recrutement, animation (pris en charge CAP Filière) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Financement CAP : 59 jours/pépinière x 550 € maximum/jour x 2 pépinières = 64 900€</b></li> <li>• <b>Financement 50% CAP Bovins Lait et 50% CAP Caprins soit 64 900 € /2 = 32 450 €</b></li> </ul>
<b>Aide régionale sollicitée</b>	<p><b>Aide 80% = 40 040 €</b></p> <p>2021 et 2022 : 17 600€ * 80% = 14 080€, soit 7040€/an</p> <p>2023 et 2024 : 32 450€*80% = 25 960€ soit 12 980€/an</p>
<b>Autres financeurs</b>	<p>CAs, CELs, CRIEL, AAP Formation Conseil régional Centre Val de Loire, rémunération des stagiaires par pôle emploi ou par la région pendant la formation</p>

**AXE D : Mettre en avant et favoriser l'attractivité du territoire, de la filière et de ses métiers pour pérenniser la production en région Centre-Val de Loire**

**ACTION D4 : Promouvoir les fromages de chèvres sous SIQO de la région Centre-Val de Loire**

<b>Contexte</b>	La région Centre-Val de Loire est la première région caprine en nombre de fromages sous signes de qualité. Les 5 fromages AOP de la région Centre-Val font partie intégrante du terroir gastronomique de notre région. Les 5 fromages à mettre en avant sont : Selles-sur-Cher, Valençay, Pouligny Saint Pierre, Chavignol, Sainte-Maure de Touraine. Le CAP 3G a permis de structurer la communication des 5 AOP avec la création d'une charte graphique forte et reconnaissable, création de contenu : Photos, vidéos culinaires, recettes ou mise en place de partenariat comme avec le site 750g.
<b>Objectifs</b>	L'enjeu principal de ce programme de communication prévu pour les 4 prochaines années est d'entretenir et de développer la notoriété de nos 5 fromages de chèvre AOP, de faire parler de la région Centre-Val de Loire comme région de chèvres <b>et également</b> de mettre en avant les hommes et les femmes qui travaillent quotidiennement à produire ces 5 fromages AOP.
<b>Contenu de l'action</b>	<p><b>Communication autour des fromages de chèvre AOP de la région Centre-Val de Loire</b></p> <p>Le CRIEL s'appuiera sur une agence de communication via un contrat sur 4 ans afin de concevoir et réaliser une campagne de communication et de promotion collective en faveur des fromages de chèvre du Centre-Val de Loire.</p> <p>Les objectifs de communication sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en avant les 5 fromages AOP mas surtout les acteurs des filières AOP</li> <li>- Consolider les valeurs liées à l'AOP</li> <li>- Renforcer l'identification régionale de nos fromages AOP</li> </ul> <p>Un document "Stratégie de communication", annexé au présent programme d'action décrit précisément le contenu de la demande faite auprès des agences de communication.</p> <p>A partir de 2023, le CRIEL Centre s'est doté de moyens humains afin de réaliser une partie des actions portées auparavant par une agence de communication. Le CRIEL Caprin Centre reprend donc en gestion interne : réseaux sociaux, création de contenu, élaboration de la stratégie de communication. L'ambition et les objectifs restent identiques à ceux présentés en début de CAP Filière. Le recrutement d'une personne en interne permet d'être plus réactifs et agiles.</p>
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	CRIEL
<b>Indicateurs de résultats</b>	Retombées presse et média (nb d'articles, magazines « touchés », reportages, ...)
<b>Indicateurs de suivi</b>	Bilan annuel présenté par l'agence Outils créés
<b>Calendrier</b>	2021 – 2025
<b>Pilote de la mise en œuvre</b>	CRIEL
<b>Partenariat</b>	ODG des AOP
<b>Coût total estimé</b>	<b>Coût total : 180 000 €</b> <b>2021 – 2022 :</b>

**AXE D : Mettre en avant et favoriser l'attractivité du territoire, de la filière et de ses métiers pour pérenniser la production en région Centre-Val de Loire**

	<p>Coût éligible pour financement par le Conseil régional : 45 000 €/an correspondant aux frais de prestation de service (agence de communication pour la gestion des réseaux sociaux, relations presse, ...)</p> <p><b>2023-2025 :</b></p> <p>Cout de prestation (impressions, conception recette, shooting photo, relation presse) : 72 000 €</p> <p>Organisation et suivi des actions de communication : 20 jours * 450 € *2 = 13 500 €</p>
<b>Aide régionale sollicitée</b>	50% du coût éligible soit : 90 000 €
<b>Participation autres financeurs</b>	CRIEL, AOP

**AXE D : Mettre en avant et favoriser l'attractivité du territoire, de la filière et de ses métiers pour pérenniser la production en région Centre-Val de Loire**

<b>ACTION D5 : Capitaliser autour des salons pour développer la notoriété des fromages de chèvre AOP du Centre-Val de Loire</b>	
<b>Contexte</b>	La région Centre-Val de Loire est la première région caprine en nombre de fromages sous signes de qualité. Les 5 fromages AOP de la région Centre-Val font partie intégrante du terroir gastronomique de notre région : Selles-sur-Cher, Valençay, Pouligny Saint Pierre, Chavignol, Sainte-Maure de Touraine.
<b>Objectifs</b>	Assurer la promotion et développer la notoriété des fromages sous SIQO en participant à différentes manifestations culturelles et gastronomiques. La présence des 5 AOP sur les salons doit être un plus pour chacune des AOP en termes de notoriété et doit permettre d'associer les 5 AOP à la région Centre-Val de Loire. ⇒ Objectif renforcer l'identification régionale des fromages
<b>Contenu de l'action</b>	<p><b>Présence du CRIEL et des 5 ODG sur des salons régionaux et nationaux</b></p> <p>Participation du CRIEL et des 5 ODG à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Salon de l'agriculture de Paris : Participation annuelle</li> <li>- 2 salons régionaux / an : Salon de la gastronomie et des vins d'Orléans et participation aux Artisanales de Chartres. Cette participation aux salons régionaux se fera en partenariat avec Dev'up.</li> </ul> <p>Le CRIEL Caprin et les 5 ODG s'engagent, concernant le salon Ferme Expo Tours, à ce que les 5 fromages AOP soient présents sur les stands des partenaires de la filière.</p>
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	CRIEL
<b>Indicateurs de résultats</b>	Nombre de salons auxquels nous participons
<b>Indicateurs de suivi</b>	Rapport complet sur le déroulé de chaque salon
<b>Calendrier</b>	2021 – 2025
<b>Pilote de la mise en œuvre</b>	CRIEL
<b>Partenariat</b>	5 ODG
<b>Coût total estimé</b>	<p><b>TOTAL : 150 000 €</b></p> <p><b>Participation annuelle au Salon de l'agriculture de Paris :</b></p> <p style="padding-left: 40px;"><b>2022 - 2025 : 4 éditions du SIA x 30 000 € = 120 000 €</b> comprenant frais d'animation, logistiques, impression, goodies, achat fromages, ...</p> <p><b>Participation annuelle à 2 salons gastronomiques régionaux :</b></p> <p>2 salons/an x 4 ans = 30 000 € comprenant frais d'animation, logistiques, impression, goodies, achat fromages, ...</p>
<b>Aide régionale sollicitée</b>	<b>TOTAL : 75 000 €</b>

**AXE D : Mettre en avant et favoriser l'attractivité du territoire, de la filière et de ses métiers pour pérenniser la production en région Centre-Val de Loire**

	<ul style="list-style-type: none"><li>- SIA: 50% : 60 000 €</li><li>- Salons régionaux : 15 000 €</li></ul>
<b>Participation autres financeurs</b>	Autofinancement du bénéficiaire

**AXE D : Mettre en avant et favoriser l'attractivité du territoire, de la filière et de ses métiers pour pérenniser la production en région Centre-Val de Loire**

<b>ACTION D6 : Communication interne filière</b>	
<b>Contexte</b>	Favoriser la « culture filière » entre les différents interlocuteurs caprins. Les échanges d'informations entre les différents échelons de la filière sont indispensables. En effet, les évolutions tant portées sur la conjoncture que sur les progrès technico-économiques se doivent d'être véhiculées.
<b>Objectifs</b>	Informers les éleveurs et conseillers des projets de la filière et des orientations données dans le CAP
<b>Contenu de l'action</b>	<p><b>D6.1/ Communication globale sur les actions du CAP Filière</b> Organiser de manière structurée et efficace la diffusion de l'information auprès des conseillers et éleveurs suite à la mise en place des différentes actions du CAP Filière. Résultats d'études, témoignages, bilan d'action : tous ces éléments seront diffusés auprès des éleveurs de façon régulière.</p> <p><i>CRA CVL - Pour mémoire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conception d'une charte graphique 2 jours</li> <li>- Organisation de la diffusion 2 jours/an</li> </ul> <p>CRIEL : Organisation de la diffusion 2 jours/an</p> <p><b>D6.2/ Organisation de journées annuelles d'information</b> Organisation d'une journée régionale caprine (JRC) annuelle permettant de traiter des sujets d'actualité de la filière. Sur la durée du CAP Filière, la journée régionale sera organisée dans 4 départements différents.</p> <p><b>D6.3/ Communication générale sur le projet de filière CAP Caprin 4<sup>ème</sup> génération</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation d'une journée de lancement du CAP</li> <li>- Réalisation de 2 plaquettes de communication (à destination des éleveurs et à destination des techniciens)</li> </ul> <p><b>D6.4/ Sensibiliser les prescripteurs locaux de la filière</b> Organiser, sur la durée du CAP Filière, 1 journée d'information par département à l'attention des prescripteurs locaux. Cette journée devra permettre de présenter les résultats INOSYS, les références et les chiffres clés d'une installation réussie.</p>
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	<p><b>D6.1/</b> CRIEL et CRA CVL</p> <p><b>D6.2/</b> CRIEL</p> <p><b>D6.3/</b> CRA CVL</p> <p><b>D6.4/</b> CAs</p>
<b>Indicateurs de résultats</b>	<p>1 journée de lancement</p> <p>4 journées organisées</p>
<b>Indicateurs de suivi</b>	<p>Nombre de journées organisées</p> <p>Nombre d'éleveurs présents aux journées d'information</p> <p>Plaquettes d'information</p>
<b>Calendrier</b>	2021/2025
<b>Pilote de la mise en œuvre</b>	<p><b>D6.1/</b> CRIEL</p> <p><b>D6.2/</b> CRIEL</p> <p><b>D6.3/</b> CRA CVL</p>

**AXE D : Mettre en avant et favoriser l'attractivité du territoire, de la filière et de ses métiers pour pérenniser la production en région Centre-Val de Loire**

	<b>D6.4/</b> CRA CVL
<b>Partenariat</b>	CAs
<b>Coût total estimé</b>	<p><b>TOTAL : 24 000 €</b>  <b>D6.1/ TOTAL : 6 800 €</b>                  Pour mémoire :  <i>CRA CVL : Conception charte graphique - 2 jours agent chargé de communication</i>                  + <i>2 jours/an CRA CVL pour mémoire (Animation, coordination, organisation de la diffusion)</i>                  2 jours/an CRIEL x 350 €/jour maximum x 4 ans = 2 800 €                  Frais d'impression : 4 000 €</p> <p><b>D6.2/</b> Organisation de 4 JRC (2 200 €/JRC comprenant : salle, intervenants, coûts logistiques) : 8 800 €</p> <p><b>D6.3/</b> Journée de lancement et supports de communication (impression et envois) : 4 000 €</p> <p><b>D6.4/</b> 2 jours/dpt soit 2 x 4 départements x 550 € maximum = 4 400 €</p>
<b>Aide régionale sollicitée</b>	<p><b>TOTAL : 14 000 €</b>  <b>D6.1/</b> 50% : 3 400 €  <b>D6.2/</b> 50% : 4 400 €  <b>D6.3/</b> 100% : 4 000 €  <b>D6.4/</b> 50% : 2 200 €</p>
<b>Participation autres financeurs</b>	Autofinancement des bénéficiaires

**AXE D : Mettre en avant et favoriser l'attractivité du territoire, de la filière et de ses métiers pour pérenniser la production en région Centre-Val de Loire**

**ACTION D7 : Réflexion stratégique pour la mise en place d'un nouveau projet de filière**

<b>Contexte</b>	Afin de construire un projet de filière structuré et répondant aux besoins, il est prévu de mener 2 études, à la fois : <ul style="list-style-type: none"> <li>- un diagnostic de territoire (Le dernier diagnostic de territoire caprin date de 2016) afin de bénéficier d'un état des lieux précis</li> <li>- une étude de notoriété des 5 AOP (dernière étude date de 2013) afin de mesurer l'impact de la communication mise en place ces dernières années et de définir les axes de communication pour demain</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	Maintenir une filière caprine dynamique en région Centre-Val de Loire demain
<b>Contenu de l'action</b>	<p><b>ACTION D7.1 : Diagnostic de territoire caprin</b></p> <p>Réalisation d'un diagnostic coordonné par la Chambre régionale d'agriculture et le CRIEL Caprin Centre. Le travail consistera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire un état des lieux de la production via notamment des enquêtes de terrain</li> <li>- Analyser les données disponibles en région</li> <li>- Faire un état des lieux des perspectives des entreprises laitières</li> </ul> <p><u>Outil et moyens / Ce travail sera réalisé par un stagiaire, sur une durée de 6 mois :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une enquête en face à face réalisée par les conseillers techniques (CAs, CCEL)</li> <li>- une enquête des laiteries</li> <li>- une formation préalable d'une journée par agent</li> <li>- les enquêtes des éleveurs des + de 30 chèvres</li> <li>- un CDD ou stagiaire de 6 mois pour réaliser l'animation, la saisie des enquêtes, la préparation de l'analyse et la synthèse.</li> </ul> <p><b>ACTION D7.2 : Etude de notoriété des AOP</b></p> <p>Ce travail devra permettre d'évaluer la notoriété des 5 AOP parmi un panel de consommateurs de fromages de chèvre en région. Il devra permettre de définir les consommateurs : âge, structure du foyer, fréquence d'achat, lieu d'achat, freins et motivations à l'achat. Il sera réalisé en 2 temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude préliminaire en région Centre-Val de Loire, en partenariat avec les MASTER1 du département Agrosociétés de l'université de Tours. Période de réalisation : Janvier-Avril 2024. La fiche projet est annexée au présent document.</li> <li>- Travail régional à mener avec les services commerciaux des entreprises sur la base des éléments mis en évidence via l'étude préliminaire</li> <li>- Si nécessaire, une étude complémentaire à plus large échelle sera mise en place, via un cabinet d'expertise. Le Conseil Régional sera associé à cette partie de la réflexion.</li> </ul>
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	CRA CVL CRIEL
<b>Indicateurs de résultats</b>	D7.1 : Document de diagnostic D7.2 : Document de synthèse de l'étude
<b>Indicateurs de suivi</b>	D7.1 : Nombre d'enquête de terrain réalisées D7.2 : Nombre de questionnaires réalisés
<b>Calendrier</b>	2024-2025
<b>Pilote de la mise en œuvre</b>	CRA CVL, CRIEL
<b>Partenariat</b>	AOP, CAs
<b>Coût total estimé</b>	<b>TOTAL : 16 350 €</b> D7.1 - Frais de stage et frais de déplacement : 10 000 €

**AXE D : Mettre en avant et favoriser l'attractivité du territoire, de la filière et de ses métiers pour pérenniser la production en région Centre-Val de Loire**

	<p>Pour mémoire CRA CVL 15jours</p> <p>D7.2 – Coordination et pilotage CRIEL : 3 jours * 450 € = 1 350 €</p> <p>Prestation – Frais d'étude : 15 000 €</p>
<b>Aide régionale sollicitée</b>	<p>D71 – Frais de stage = 50% soit 5 000 €</p> <p>D72 : 50% = 8 175 €</p>
<b>Autres financeurs</b>	CRIEL Caprin
<b>ACTION D8 : Valoriser la viande caprine</b>	
<b>Contexte</b>	La production de viande caprine est assez faible et surtout saisonnière. Pourtant, la valorisation de ces animaux pour les éleveurs laitiers constitue un véritable enjeu, source de revenu complémentaire. De plus, l'évolution des attentes sociétales pousse la filière laitière régionale à se préoccuper de cette problématique.
<b>Objectifs</b>	Faire découvrir et promouvoir la consommation de viande de chevreau auprès du grand public. <b>Améliorer la valorisation de l'engraissement à la ferme, de l'éleveur au consommateur</b>
<b>Contenu de l'action</b>	<p><b>D8.1/ Faire découvrir et promouvoir la consommation de la viande de chevreau</b></p> <p>Faire connaître la localité et la saisonnalité de la viande de chevreau auprès des restaurateurs, bouchers et consommateurs à travers des actions de promotion comme l'opération "Goatober" ou le "Chevreau de Pâques". Pour cela, il s'agira de travailler avec les restaurateurs afin de développer les plats à base de chevreau et également des lycées hôteliers de la région. Un lien étroit sera établi avec INTERBEV Caprin concernant le déploiement de ces actions.</p> <p><b>D8.2/ Valoriser l'engraissement à la ferme</b></p> <p>Création d'un groupe d'éleveur « test » sur la région pour échanger concrètement sur les aspects techniques de l'engraissement à la ferme et créer une dynamique.</p>
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	<p><b>D8.1/ INTERBEV Centre-Val de Loire</b></p> <p><b>D8.2/ CAs</b></p>
<b>Indicateurs de résultats</b>	4 évènements organisés autour de la mise en avant de la viande de chevreau
<b>Indicateurs de suivi</b>	<p>Nombre d'actions de promotion réalisées</p> <p>Nombre de partenariat noués</p>
<b>Calendrier</b>	2021-2025
<b>Pilote de la mise en œuvre</b>	<p>D8.1/ CRIEL</p> <p>D8.2/ CRA CVL</p>
<b>Partenariat</b>	<p>D8.1/ INTERBEV Caprin</p> <p>D8.2/ CAs</p>
<b>Coût total estimé</b>	<p><b>TOTAL : 8 685 €</b></p> <p>D8.1/ <b>3 185€</b></p> <p>3 jours x 550 € maximum/jour x 4 ans = 6 600 €</p> <p>Frais divers comprenant impression, logistique, achat viande, communication : 2 200 €</p> <p><b>D8.2/ 5 500 €</b></p> <p>10 jours * 550 € = 5 500 €</p>
<b>Aide régionale sollicitée</b>	<p><b>TOTAL (50%) : 4 342,50 €</b></p> <p><b>D8.1/ -50% soit 1 592,50 €</b></p> <p><b>D8.2/ 50% 2 750 €</b></p>
<b>Participation autres financeurs</b>	

**AXE D : Mettre en avant et favoriser l'attractivité du territoire, de la filière et de ses métiers pour pérenniser la production en région Centre-Val de Loire**

**ACTION D9 : Structurer la filière régionale pour approvisionner en produits laitiers locaux et de qualité**

<b>Contexte</b>	Faire connaître les produits laitiers locaux, mettre en avant les entreprises collectant et/ou transformant en région ainsi que les producteurs laitiers est essentiel pour mettre en avant la filière laitière régionale auprès du grand public.
<b>Objectifs</b>	Augmenter les achats de produits laitiers locaux et de qualité au sein de la restauration collective, principalement scolaire de la région Centre-Val de Loire
<b>Contenu de l'action</b>	Poursuivre le travail engagé via la convention « Approvisionnement des lycées en produits locaux et de qualité » : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner à la structuration d'une démarche collective</li> <li>- Sensibiliser les partenaires de la convention ainsi que les lycées</li> <li>- Renforcer la dynamique régionale avec les différents maillons de la filière</li> </ul>
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	Hors CAP
<b>Indicateurs de résultats</b>	Catalogue des produits laitiers locaux et de qualité
<b>Indicateurs de suivi</b>	Réunions annuelles des acteurs : CRIEL, CR, Entreprises, Grossistes
<b>Calendrier</b>	2021-2024
<b>Pilote de la mise en œuvre</b>	CRIEL
<b>Partenariat</b>	Conseil régional (direction des lycées), Entreprises
<b>Coût total estimé</b>	Hors CAP
<b>Aide régionale sollicitée</b>	Hors CAP
<b>Participation autres financeurs</b>	

## Annexe Action D7.2 : Etude de notoriété des AOP



## Fiche projet

## Etude de notoriété des 5 AOP de la région Centre-Val de Loire

<b>Maitre d'ouvrage</b>	<p><b>CRIEL CAPRIN CENTRE</b></p> <p>L'interprofession régionale caprine est le lieu de rencontre entre les producteurs (fermiers ou livrant à une laiterie), les transformateurs coopératifs et les transformateurs privés. Elle conduit des actions de développement de la filière, des actions de promotion et de communication et met en place en région la politique et les décisions nationales. Le CRIEL Caprin Centre poursuit 2 objectifs principaux : Promouvoir une filière caprine dynamique sur le territoire - grâce notamment à la présence de 5 AOP - et assurer la qualité des produits.</p> <p>Afin de promouvoir les 5 AOP caprines de la région, le CRIEL Caprin travaille en étroite collaboration avec les 5 AOP de la région, au sein de la commission communication notamment.</p>
<b>Maitre d'oeuvre</b>	<p>MASTER 1 – Agrosociences          Directeur : Eric DARROUZET</p>

## CONTEXTE ET OBJECTIFS DU PROJET

<b>CONTEXTE</b>	<p>Toute action de communication et de promotion d'un produit se doit de répondre aux attentes des consommateurs. Le CRIEL Caprin Centre travaille en étroite collaboration avec les 5 AOP du territoire afin d'entretenir et de développer la notoriété de nos 5 fromages de chèvre AOP, de faire parler de la région Centre-Val de Loire comme région de chèvres <b>et également</b> de mettre en avant les hommes et les femmes qui travaillent quotidiennement à produire ces 5 fromages de chèvre AOP (producteurs, transformateurs, affineurs).</p> <p>Une première étude de notoriété a été réalisée en 2013. Le contexte d'inflation actuel entraînant une diminution de la consommation de nos fromages, nous pousse à vouloir mettre à jour cette étude afin de mieux clarifier les axes de communication à développer ainsi que les cibles.</p>
<b>DOCUMENTS EXISTANTS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude de notoriété réalisée en 2013 par un cabinet d'étude</li> <li>- Tendances de consommation</li> </ul>
<b>ENJEUX</b>	<p>Renseigner le CRIEL Caprin et les 5 AOP sur la notoriété, les usages et les modes de consommation des 5 AOP. Identifier les leviers de communication pertinents.</p>
<b>OBJECTIFS</b>	<p>Evaluer la notoriété des 5 AOP parmi un panel de consommateurs de fromage de chèvre en région          Définir les consommateurs : âge, structure du foyer, fréquence d'achat, lieu d'achat, freins et motivation à l'achat, ...</p>
<b>RESULTATS ATTENDUS</b>	<p>Les attendus sont importants sur la construction du questionnaire, questionnaire qui sera ensuite repris pour une étude plus large, à l'échelle nationale.</p>

## LE PROJET

<b>METHODE ET LIVRABLES</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Cadrage de l'étude : Définir les besoins, les ressources nécessaires, le planning du projet</li> <li>2. Méthodologie : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réalisation des questionnaires</li> <li>▪ Synthèse des documents existants</li> </ul> </li> <li>3. Livrables <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapport final écrit</li> <li>▪ Restitution orale</li> </ul> </li> </ol> <p>La méthodologie de travail devra permettre de créer une large consultation.</p>
<b>PLANNING</b>	<p>Déroulé du projet : Janvier – Fin Mars</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Fin décembre/Début janvier : Présentation du projet aux étudiants (présentation de la filière et des tendances de consommation actuelle)</li> <li>2. Janvier : Etude bibliographique, définition de la méthodologie de projet et travail sur le questionnaire</li> <li>3. Février : Travail sur le questionnaire et réalisation du questionnaire</li> <li>4. Mars : Compilation des résultats et interprétation</li> </ol>
<b>SUIVI DE L'ETUDE</b>	<p>Personnes référentes du dossier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Marine CABARET, Vice-Présidente CRIEL Caprin – <a href="mailto:cabaret.m@rians.fr">cabaret.m@rians.fr</a></li> <li>- Cécile GOURINEL, Animatrice AOP Sainte-Maure de Touraine</li> <li>- Leslie HENNION, Directrice CRIEL Caprin – <a href="mailto:criel.centre@wanadoo.fr">criel.centre@wanadoo.fr</a></li> </ul>



Axe	Numéro	Action	Ref	Sous-action	Nature	Coût initial	Taux d'aide (en %)	Aide régionale sollicitée initialement	Demande CR après révision	Ecart révision/initi
A : Accompagner, mobiliser et préparer les exploitations à l'évolution du contexte climatique, environnemental et sociétal	A1	Elaborer des projets de bâtiments en lien avec l'évolution du contexte climatique, environnemental et sociétal	A1.1	Construction de la boîte à outil	Animation	46 300 €	50%	23 150,00 €	23 150,00 €	0,00 €
			A1.2	Conception et réalisation de supports de formation à destination des conseillers	Animation	1 100 €	50%	550,00 €	2 325,00 €	1 775,00 €
			A1.3	Faire le lien avec le conseil stratégique d'entreprise						
	A2	Evaluer et améliorer la performance environnementale et la résilience des exploitations sous AOP	A2.1	Objectiver la biodiversité dans les zones AOP	Animation	13 750 €	80%	11 000,00 €	11 000,00 €	0,00 €
			A2.2	Favoriser l'accueil de la biodiversité sur les exploitations caprines	Animation	7 000 €	80%	5 600,00 €	4 910,00 €	-690,00 €
	A3	Structurer une démarche collective autour de la certification environnementale pour les 5 AOP de la région CVL	A3	Evaluer la faisabilité et coordonner la mise en place d'une démarche de certification environnementale NZ sur les exploitations sous AOP	Animation	5 475 €	50%	2 737,50 €	914,00 €	-1 823,50 €
	A4	Engager les éleveurs caprins dans une démarche de réduction des GES sur leur exploitation	A4	Communiquer sur la démarche Mesurer et réduire les GES sur les exploitations Valoriser	Animation	420 220 €	Hors CAP initialement		825,00 €	825,00 €
	A5	Poursuivre les travaux engagés dans le cadre du programme Herbe&Fourrages	A5.1	Programme Herbe et Fourrages	Transfert	91 093 €	20%	18 218,62 €	9 087,50 €	-9 131,12 €
			A5.2	6ème Programme Herbe et Fourrages	Transfert				32 515,00 €	32 515,00 €
	A6	Anticiper le changement climatique pour sécuriser l'alimentation des troupeaux	A6.1	Développer une stratégie en terme de système fourrager (en cours de construction)	Appui technique	41 250 €	50%	20 625,00 €	18 150,00 €	-2 475,00 €
			A6.2	Toastage des protéagineux	Animation	12 100 €	50%	6 050,00 €	825,00 €	-5 225,00 €
	B : Qualité du lait et transformation fromagère fermière	B1	Animer et coordonner la dynamique du réseau des techniciens fromagers fermiers et des AOP	B1.1	Animer le réseau	Animation	44 000 €	50%	22 000,00 €	22 000,00 €
B1.2				Organisation de journées régionales fromagères	Animation	6 200 €	50%	3 100,00 €	5 100,00 €	2 000,00 €
B1.3				Etude technique fromagère	Etude	19 000 €	50%	9 500,00 €	9 500,00 €	0,00 €
B1.4				Améliorer la performance technique fromagère des AOP	Appui technique				8 800,00 €	8 800,00 €
B2		Améliorer la connaissance de la problématique des STEC en région Centre-Val de Loire	B2.1	Animer une réflexion régionale sur la problématique STEC	Animation	7 650 €	50%	3 825,00 €	0,00 €	-3 825,00 €
			B2.2	Organiser une discussion au sujet des alertes sanitaires et de leur gestion en exploitation	Animation			0,00 €	3 425,00 €	3 425,00 €
B3		Accompagner les producteurs fromagers fermiers	B3.1	Conseil en technologie fromagère	Appui technique	24 750 €	50%	12 375,00 €	9 625,00 €	-2 750,00 €
			B3.2	Conception et suivi de projets pour les nouveaux ateliers fromagers	Appui technique	20 625 €	50%	10 312,50 €	8 250,00 €	-2 062,50 €
B4		Améliorer la maîtrise sanitaire du lait cru	B4.1	Journées d'approfondissement du GBPPLC à destination des conseillers caprins et laïteries de la région CVL	Animation	3 000 €	50%	1 500,00 €	2 425,00 €	925,00 €
			B4.2	Appuis techniques préventifs "Maîtrise de la qualité du lait cru"	Appui technique	55 000 €	50%	27 500,00 €	20 900,00 €	-6 600,00 €
			B4.3	Mise à jour et réédition du GBPPLC	Animation	55 000 €	50%	0,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
B5		Accompagnement des fromagers fermiers au GBPH			Appui technique	13 750 €	50%	6 875,00 €	5 225,00 €	-1 650,00 €

	C1	Améliorer les conditions de travail et moderniser les exploitations agricoles	C1	Soutenir les investissements	Investissements <10 000 €	3 700 000 €		534 300,00 €	663 510,50 €	129 210,50 €
					Investissements PCAE > 10 000 €					
C : Maintenir et développer la performance technique, économique et sanitaire des exploitants	C2	Assurer la rentabilité des ateliers laitiers et fromagers	C2.1	Coûts de production « primo-adhérent » et valorisation des résultats	Appui technique	29 700 €	50%	14 850,00 €	13 475,00 €	-1 375,00 €
			C2.2	Donner accès aux éleveurs non adhérents au contrôle de performance	Appui technique	41 250 €	50%	20 625,00 €	15 812,50 €	-4 812,50 €
			C2.3	Appui technique pluridisciplinaire "Reproduction"	Appui technique	44 000 €	50%	22 000,00 €	16 500,00 €	-5 500,00 €
			C2.4	Etude et conseil technico-économique "rendement fromager"	Appui technique	13 750 €	50%	6 875,00 €	0,00 €	-6 875,00 €
	C3	Maillage territorial du conseil en élevage			Appui technique	278 300 €	50%	139 150,00 €	130 350,00 €	-8 800,00 €
	C4	Maillage vétérinaire		Rencontres étudiants vétérinaires/profession/vétérinaires	Animation	13 000 €	50%	6 500,00 €	3 250,00 €	-3 250,00 €
C5	Faciliter le travail au moment des mises-bas et la gestion des jeunes	C5	Synthèse bibliographique, élaboration d'un protocole et mise en application, diffusion	Animation	23 100 €	50%	11 550,00 €	11 550,00 €	0,00 €	
C6	Mise à jour du référentiel travail en élevage caprin	C6	Coordination/Reflexion/Elaboration document	Etude	36 650 €	50%	18 325,00 €	18 325,00 €	0,00 €	
C7	GDS Centre - Actions sanitaires	C7	Actions sanitaires régionales		598 375 €		HORS CAP			
D : Mettre en avant et favoriser l'attractivité du territoire, de la filière et de ses métiers pour pérenniser la production	D1	Préparer les éleveurs à la transmission de leur exploitation et accompagner les repreneurs	D1	Réaliser un suivi des cédants en binôme	Installation	67 375 €	50%	33 687,50 €	9 740,00 €	-23 947,50 €
	D2	Prospection de futurs candidats à l'installation et/ou au salariat	D2.1	Participation à CAPRINOV	Promotion	43 020 €	50%	21 510,00 €	21 510,00 €	0,00 €
			D2.2	Session accueil porteurs de projet	Installation	15 000 €	50%	7 500,00 €	7 500,00 €	0,00 €
	D3	CAP Main d'œuvre	D3	Déploiement de la formation CAP MO - 4 pépinières	Installation	105 600 €	80%	28 160,00 €	40 040,00 €	11 880,00 €
	D4	Promouvoir les fromages de chèvres sous SIQO de la région Centre-Val de Loire	D4	Plan de communication 5 AOP	Promotion	180 000 €	50%	90 000,00 €	90 000,00 €	0,00 €
	D5	Capitaliser autour des salons pour développer la notoriété des fromages de chèvre AOP du Centre-Val de Loire	D5	Participation à 4 SIA + Action promotion + 2 salons régionaux/an	Promotion	150 000 €	50%	75 000,00 €	75 000,00 €	0,00 €
	D6	Communication interne filière	D6.1	Communication globale sur les actions du CAP Filière	Animation	6 800 €	50%	3 400,00 €	3 400,00 €	0,00 €
			D6.2	Organisation de journées annuelles d'information	Animation	8 800 €	50%	4 400,00 €	4 400,00 €	0,00 €
			D6.3	Communication générale sur le projet de filière CAP Caprin 4ème génération	Animation	4 000 €	100%	4 000,00 €	4 000,00 €	0,00 €
			D6.4	Sensibiliser les prescripteurs locaux de la filière	Animation	4 400 €	50%	2 200,00 €	2 200,00 €	0,00 €
	D7	Réflexion stratégique pour la mise en place d'un nouveau projet de filière	D7.1	Diagnostic de territoire caprin	Animation				5 000,00 €	5 000,00 €
D7.2			Etude de notoriété des AOP	Etude				8 175,00 €	8 175,00 €	
D8	Valoriser la viande caprine	D8.1	Faire découvrir et promouvoir la consommation de la viande de chevreau	Promotion	8 800 €	50%	4 400,00 €	1 592,50 €	-2 807,50 €	
		D8.2	Valoriser l'engraissement à la ferme	Animation				2 750,00 €	2 750,00 €	
D9	Structurer la filière régionale pour approvisionner en produits laitiers locaux et de qualité	D9	Structurer la filière régionale pour approvisionner en produits laitiers locaux et de qualité				Hors CAP			
<b>TOTAL CAP 4G</b>					<b>6 259 183 €</b>			<b>1 233 351,12 €</b>	<b>1 350 032,00 €</b>	

Ligne budgétaire Région		Enveloppes CAP initiales	Révision	Evolution
AE 1203 3277	Animation	111 562,50 €	116 449,00 €	4 886,50 €
AE 1203 3278	Transfert	18 218,62 €	9 087,50 €	-9 131,12 €
AE 1203 3643	Promotion	190 910,00 €	188 102,50 €	-2 807,50 €
AE 1201 3268	Installation	69 347,50 €	57 280,00 €	-12 067,50 €
AP 1205 1267	Appui technique	281 187,50 €	247 087,50 €	-34 100,00 €
AP 1205 1266	Transfert (FEAER 23-27)		32 515,00 €	32 515,00 €
AE 1203 3277	Etude	27 825,00 €	36 000,00 €	8 175,00 €
AP 1205 1265 (PCAE) et AP 1205 1635 (C)	Investissements	534 300,00 €	663 510,50 €	129 210,50 €
	<b>Total</b>	<b>1 233 351,12 €</b>	<b>1 350 032,00 €</b>	<b>116 680,88 €</b>
	Fonctionnement	417 863,62 €	406 919,00 €	-10 944,62 €
	Investissements	815 487,50 €	943 113,00 €	127 625,50 €